





Dénomination et forme

Sibelga Association intercommunale ayant la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986.

Siège social

Quai des Usines 16 ■ 1000 Bruxelles

Constitution

Autorisée par l'arrêté royal du 24 juin 1982. ■ Constituée le 29 juin 1982, suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Statuts et modifications statutaires

Les statuts de l'intercommunale ont été approuvés par l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1982 et publiés à l'annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Ils ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2009 suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 8 juillet 2009.

Les statuts sont disponibles sur www.sibelga.be, rubrique "Publications".

SOMMAIRE

Sibelga	
En un coup d'oeil	2
Métiers et mission	3
Données marquantes.	3
Quelques repères 2009	4
Quelques défis 2010	5
Rapport d'activités	8
Sibelga, entreprise du XXI ^{ième} siècle	8
Sibelga et la gestion technologique des réseaux	16
Sibelga et ses missions de service public	26
Sibelga dans le contexte de marché régulé	34
Informations légales et statutaires	42
Organes de gestion et de contrôle	42
Rapport de gestion	44
Rapport du Collège des commissaires	50
Rapport du Commissaire-réviseur	51
Comptes annuels 2008.	52
■ Bilan	
Annexes	62
Statistiques	88

SIBELGA

EN UN COUP D'OEIL

6 306,4 km

2 852,4 km

674 500 points de fourniture électricité

491 360

points de fourniture gaz naturel

5 342 042 MWh d'électricité transportée

10 758 572 MWh

72 237

METIERS ET MISSIONS

Sibelga résulte de la volonté politique régionale

Gestionnaire unique des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, Sibelga est propriétaire de ces réseaux. Avec ses filiales Metrix et BNO, elle en assure la gestion technique et en garantit l'acces sibilité équitable à tous les acteurs de marché, fournisseurs et consommateurs.

Sibelga est le gestionnaire technique des réseaux

La mission centrale de Sibelga est de gérer les réseaux de distribution au jour le jour, tout en prévoyant leur maintenance et leur évolution sur le long terme. Les réseaux doivent s'adapter selon les besoins des consommateurs et de leurs fournisseurs, tout en s'intégrant harmonieusement à la cité.

Dans l'exercice de cette mission, sous le contrôle des régulateurs régional et fédéral, Sibelga fait preuve d'un souci constant de la meilleure qualité au meilleur coût. Elle veille vices techniques des dix-neuf communes bruxelloises.

Sibelga contribue au bon fonctionnement du marché

Dans le marché libéralisé, Sibelga occupe une position clé. Sa compétence couvre l'ensemble des réseaux de distribution jusqu'aux, et en ce compris, les compteurs. Ses clients sont les fournisseurs pour le compte desquels elle achemine l'énergie et réalise le relevé et le traitement des données de consommation. Sibelga effectue également, à la demande des consommateurs finaux, tous les travaux de raccordement aux réseaux pour assurer leur approvisionnement en énergie. Dans l'exercice de cette mission, la plus grande impartialité quide Sibelga afin que la concurrence puisse fonctionner au mieux et donc profiter à l'ensemble des consommateurs.

Sibelga exerce des missions de service public

Elle gère l'éclairage public sur les voiries communales.

Elle assure le rôle de fournisseur social d'énergie pour les consommateurs protégés.

Elle promeut les économies d'énergie en partenariat avec la Région et Bruxelles Environnement.

Depuis 2008, elle assure également le rôle de fournisseur pour les consommateurs occasionnels sur la voie publique, tels que foires, festivités, ...

Sibelga attache une importance particulière à l'excellence de ses services vis-à-vis de l'ensemble des consommateurs.

DONNEES MARQUANTES

Chiffre d'affaires 307 236 018 euros

Investissements nets 78 033 282 euros Résultat net 43 099 120 euros

Total du bilan 1 098 299 605 euros Personnes employées 1 016 groupe Sibelga (exprimé en équivalent temps plein)

SIBELGA QUELQUES REPERES 2009

 \rightarrow

Sibelga est le premier gestionnaire de réseaux en Belgique à disposer d'un système de management permettant de connaître l'état du réseau haute tension en temps réel et de simuler - et donc de préparer - des interventions techniques.

 \rightarrow

Depuis février 2009, la nouvelle application Mixer est utilisée dans le cadre du relevé des compteurs. Les releveurs encodent directement sur un ordinateur de poche les index, transmis par GPRS et traités par Mixer.

 \rightarrow

Sibelga obtient le label d'entreprise écodynamique deux étoiles attribué par Bruxelles Environnement aux entreprises faisant preuve d'attention à l'environnement et au développement durable



L'application Atlas Gaz est désormais pleinement opérationnelle. Elle permet de visualiser tous les plans, les schémas et d'obtenir les descriptions des éléments du réseau de distribution de gaz naturel. \rightarrow

En octobre, les tarifs quadriennaux 2009 - 2012 sont approuvés par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz. Durant les trois premiers trimestres, les tarifs 2008 non indexés ont été d'application.



L'enquête de bien-être au travail réalisée auprès du personnel en fin d'année dévoile des résultats très satisfaisants et supérieurs à la moyenne. Sibelga met en œuvre des actions correctives pour les quelques services plus sensibles.



Au 31 décembre 2009, les clients protégés à charge de Sibelga sont au nombre de 3 591. Ce chiffre n'a cessé d'enfler depuis trois ans, accroissant les tâches liées à la gestion de cette clientèle fragilisée.



Les primes URE remportent en 2009 un remarquable succès, les attributions dépassant largement les budgets initialement prévus.

2009

SIBELGA

QUELQUES DEFIS 2010



Développement du volet "électricité" de la nouvelle application cartographique Atlas. Cette application est associée à une grande base de données de toutes les infrastructures de nos réseaux



Lancement du programme de mise en conformité des luminaires qui ne sont pas encore conformes à la directive européenne "écodesign". L'objectif est de convertir les quelque 14 000 luminaires concernés (15% de l'ensemble de l'éclairage public) d'ici 2015



Developpement d'une vaste campagne de sensibilisation au por des équipements de protection individuelle (EPI).



Démarrage d'une campagne d'envergure en ce qui concerne le positionnement de Sibelga en tant que recruteur sur le marché de l'emploi et plus spécifiquement, pour des fonctions techniques.



Deux gros postes haute tension du centre ville seront entièrement rénovés en 2010. Il s'agit des postes Sainte-Catherine et Vandenbrande qui datent tous les deux du début des années '60.

Cette modernisation tiendra déjà compte de la future conversion du réseau haute tension de base qui passera de 5 kV à 11 kV d'ici la fin de cette décennie.



Après les rénovations des bâtiments administratifs du site du Quai des Usines, et la mise en service d'une nouvelle unité de cogénération, 2010 constituera le point de départ d'un profond remaniement des locaux techniques et espaces de stockage. Un nouveau bâtiment technique et de formation sera construit à l'entrée de la rue des Palais. Il s'agira d'une architecture "énergie passive"

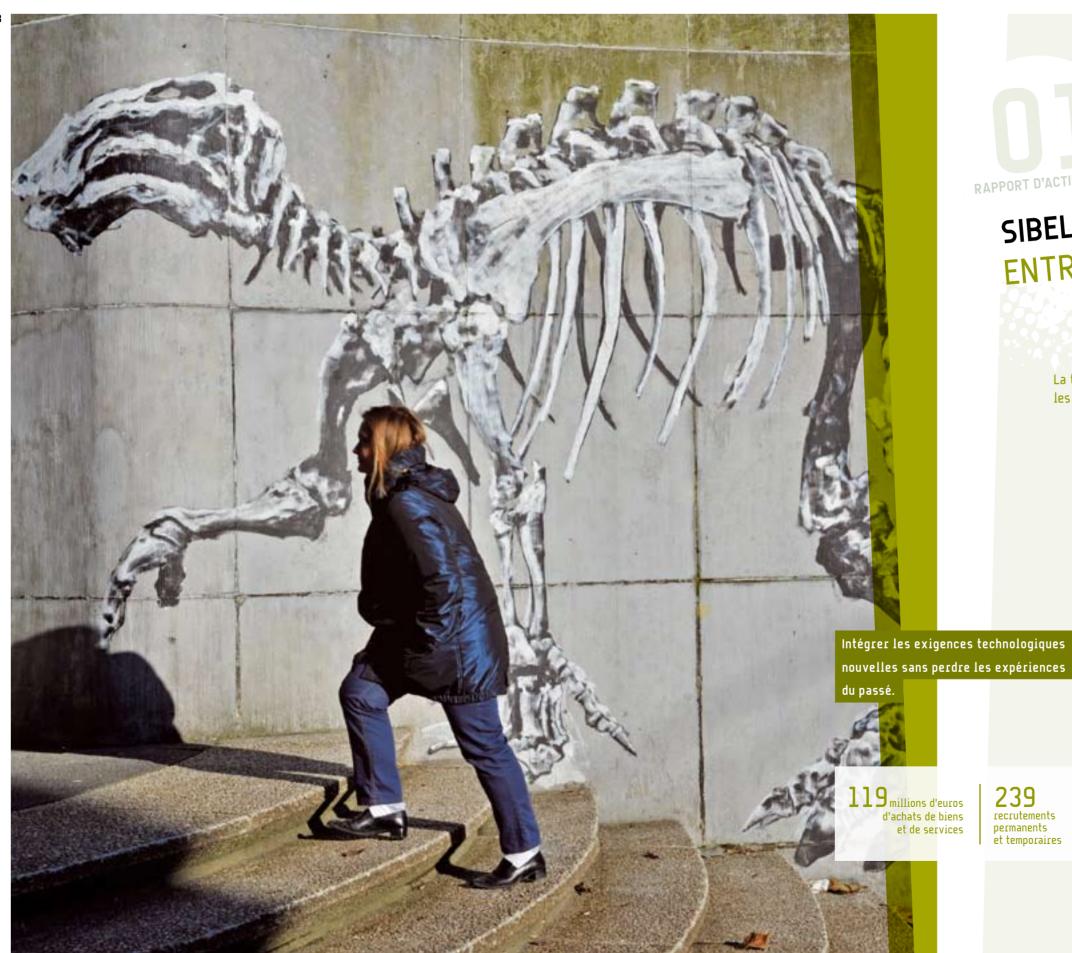
2010

Sibelga Présentation de Sibelga 2009





Sibelga Rapport annuel 2009



RAPPORT D'ACTIVITES

SIBELGA ENTREPRISE DU XXIº SIECLE

La technologie et la sophistication sont – et seront toujours plus – les pilliers de la gestion des réseaux de distribution d'énergie.

> Sibelga dispose d'une grande expertise. Pour une partie, elle est héritée d'un riche passé. Pour une autre, elle s'est constituée et construite au gré de la mise en place du marché libéralisé de l'électricité et du gaz naturel.

> Le monde de l'énergie poursuivant une constante et rapide évolution, les attentes des parties concernées sont de plus en plus pointues. Et, pour y répondre toujours mieux, la composante technologique des métiers de Sibelga est chaque jour plus importante. Grâce au professionnalisme et aux compétences de son personnel, l'entreprise fait le nécessaire pour rester à la pointe de l'innovation.

A des attentes pointues, Sibelga doit apporter des réponses technologiques, sophistiquées et professionnelles.

Les dix premières années de ce siècle ont été capitales pour la gestion des réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale. Sibelga, gestionnaire unique de ces réseaux pour le gaz naturel et l'électricité, est née de la fusion de plusieurs entreprises. La nouvelle entité, indépendante, a rempli son rôle dans la mise en place accélérée et complexe des mécanismes indispensables au fonctionnement de ces marchés. Elle a développé des outils sophistiqués et mis en œuvre une politique de qualité et d'amélioration continue. Ce pas était important et indispensable.

recrutements permanents et temporaires

Sibelga Rapport d'activités 2009 Sibelga Rapport d'activités 2009

Il ne s'agit pourtant pas d'un aboutissement. Aujourd'hui, Sibelga reste attentive aux attentes de ses clients, des consommateurs, des actionnaires et des pouvoirs publics. Pour mettre le service rendu en adéquation avec leurs nouvelles sollicitations et exigences, Sibelga doit faire preuve d'une maîtrise technique et technologique et d'un professionnalisme toujours plus pointus.

C'était déjà une évidence pour les outils de marché mis en place ces dernières années. L'informatique et les télécommunications y règnent en maître. Ce sont elles qui gèrent les transferts automatiques de millions de données qui permettent, chaque jour, au marché de fonctionner. Ces outils constituent le socle des activités de Sibelga. Uniques et très sophistiqués dès l'origine, ils ont connu des maladies de jeunesse. Ils doivent continuer à progresser. On verra, par exemple, dans les pages de ce rapport annuel consacrées au **fonctionnement du marché**, que les protocoles de communication entre acteurs du marché continuent d'évoluer. Seuls des ingénieurs et des informaticiens aguerris comme ceux de Sibelga peuvent gérer de telles applications très spécialisées (voir p. 35).

La **gestion physique des réseaux** n'échappe pas à cette tendance à la sophistication. Très longtemps, le domaine a été considéré comme "figé" technologiquement. Or, aujourd'hui, apparaissent de nouvelles exigences qui consacrent l'arrivée massive dans la gestion des réseaux de l'informatique, du contrôle à distance, de la transmission de données et, donc, de la microélectronique. Comme on le verra dans le chapitre consacré à la gestion technique des réseaux, pour évoluer vers les réseaux intelligents de demain et le relevé des compteurs à distance, les technologies les plus pointues sont et seront mises en œuvre (voir p. 17).

Autre exemple de domaine directement impacté par l'évolution technologique et les nouvelles attentes sociétales, celui de **l'éclairage public**, mission de service public de Sibelga. Ici aussi, le recours à de nouvelles technologies, notamment imposées par les pouvoirs publics, et l'évolution vers une gestion plus souple contraignent l'entreprise à une veille technologique et un sens de l'innovation constants, nécessitant des compétences pointues (voir p. 27).

Enfin, puisque ce petit tour d'horizon a commencé par les outils de marché, il est bon de le rappeler, la sophistication ne concerne pas que des domaines purement techniques. Parmi les activités demandant des compétences aiguisées et présentant une autre forme de "technicité", il faut par exemple mettre en exergue l'établissement des **propositions tarifaires** à soumettre au régulateur fédéral. Ce travail est primordial. Il exige des spécialisations et orientations économiques très pointues. Les tarifs portant désormais sur quatre ans, cette mission est très complexe et nécessite la mise en place de systèmes de reporting d'une efficacité totale (voir p. 38).

Pour réussir ces défis, Sibelga se repose sur un 'business model' et une organisation d'entreprise qui font leurs preuves.

Après les années de libéralisation progressive et de construction du marché, 2009 est un second exercice de 'stabilité' pour Sibelga, dont les métiers sont désormais bien connus et définis. L'entreprise a donc poursuivi ses efforts d'amélioration continue au sein d'une organisation interne qui repose sur trois piliers:

Le département Gestion Accès aux réseaux est celui qui gère l'ensemble des relations avec la clientèle. Un gestionnaire de réseaux de distribution a deux types de clients:

Les fournisseurs du marché qui sollicitent l'accès aux réseaux pour que leur énergie y soit acheminée vers les consommateurs. Pour leur compte, Sibelga prend en charge les données relatives aux points de fourniture et aux volumes de consommation dont la transmission est indispensable au bon fonctionnement du marché libéralisé.

Les consommateurs qui ont recours au gestionnaire de réseaux de distribution pour les questions relatives aux raccordements et compteurs. Pour les clients 'protégés', Sibelga agit comme fournisseur social dans le cadre d'une de ses missions de service public.

Le département Gestion des réseaux est axé sur les infrastructures des réseaux de distribution, à savoir leur construction, leur gestion, leur contrôle, leur entretien, les adaptations nécessaires à leur évolution sur le long terme. Ses équipes techniques assurent aussi l'interface avec les réseaux de transport haute tension d'Elia et haute pression de Fluxys. ■ Le département Asset Management a pour tâche d'orienter les investissements et la maintenance à long terme des réseaux. Il supervise le service Achats (en 2009, les achats de biens et services de Sibelga ont représenté une somme de 119 millions d'euros), le service Technologies-Méthodes-Formation (TMFO), le service Exécution travaux clientèle ainsi que le service Logistique.

Une stratégie d'amélioration continue est en place pour satisfaire aux attentes avec efficacité technique et économique.

Via l'action conjuguée de ces trois départements, l'objectif de Sibelga est d'assurer un service maximal vis-à-vis de ses clients, du marché et de la collectivité. En 2008, Sibelga avait consacré beaucoup d'énergie à mettre en place les mécanismes et outils indispensables à la réalisation de ces performances.

De nombreux programmes ont été mis en œuvre. Il sera question, dans ce rapport annuel, de leur poursuite et, souvent, de leur fonctionnement en vitesse de croisière. Qu'il s'agisse de la mise au point d'indicateurs de performance précis et objectifs, de l'établissement sur cette base d'objectifs clairs, de la formalisation de tous les processus de l'entreprise (selon le standard Business Process Management Notation - BPMN), de l'établissement par TMFO de méthodes pour les travaux techniques ou de qualité et de certification ISO 9001-2008, la politique d'amélioration continue relève d'une attention toujours renouvelée.



Pour atteindre ses objectifs, Sibelga peut compter sur un personnel compétent et performant.

Le personnel constitue le rouage essentiel dans les performances d'une entreprise. Sibelga en est plus que jamais consciente et veille à ce que les travailleurs de ses filiales BNO et Metrix puissent œuvrer dans un contexte favorable.

En 2009, près de 240 recrutements (après déjà 300 en 2008 et 200 en 2007) ont été réalisés pour des postes permanents et temporaires. Par ailleurs, en octobre, dans un souci de clarification et de simplification administrative, les quelque 40 personnes encore employées directement par Sibelga ont été transférées en BNO. Si bien que, en fin d'année 2009, un peu plus de mille personnes (1 016, exactement) travaillaient dans le groupe Sibelga, dont 44 relevant du pay roll de Metrix, la filiale de relevé des compteurs.

A ce moment, 82% étaient employés à durée indéterminée (CDI) et 18% à durée déterminée (CDD). En trois ans, le nombre de CDI s'est accru de 15% au sein du Groupe Sibelga. Les contrats

à durée déterminée sont concentrés essentiellement sur des activités spécifiques qui ont été fortement sollicitées lors de l'ouverture des marchés, comme le l'accueil téléphonique et la validation et rectification des index (pour lesquelles il a fallu en 2008 et 2009 résorber des retards importants). La proportion de CDD est également plus importante dans la filiale Metrix, où l'évolution future liée au 'smart metering' (relevé des compteurs à distance) doit être prise en compte.

Sibelga s'attache à offrir des postes à durée indéterminée à son personnel, notamment en consacrant une part importante de ses programmes de formation aux évolutions de carrière et à la mobilité. Ainsi, en 2009, 17 667 heures de formation technique et 15 866 heures de formation non technique ont été dispensées à l'ensemble du personnel. Outre ces heures de formation spécifiques, tout nouveau collaborateur bénéficie de formations informelles dans le cadre de l'apprentissage de son métier. Chaque fonction s'est vu attribuer un nombre d'heures de 'coaching on the job', qui représente un total global de 13 814 heures pour 2009.

Sibelga entend conserver toutes ses compétences et veille donc à favoriser des conditions de travail optimales.

Au mois de septembre 2009, Sibelga, entendant mettre à profit une obligation légale liée à la prévention de la charge psychosociale occasionnée par le travail, a réalisé une enquête sur le bien-être au travail auprès de son personnel. 74% du personnel a répondu à un questionnaire mis au point par un organisme universitaire indépendant.

Les résultats ont été connus en fin d'année. Comparés aux résultats consolidés de centaines d'entreprises où le test a déjà été réalisé, ils sont très positifs: le bien-être chez Sibelga est plus élevé que dans la plupart des entreprises reprises dans le groupe de référence.

Ceci dit, au-delà d'un constat, même très positif, une telle enquête a pour objectif de détecter des groupes à risques et de mettre en œuvre un plan d'actions concret à leur intention. Le Service externe pour la prévention a fait un rapport à la direction et proposé des actions qui sont mises en œuvre dès 2010

Soucieux également des lieux de travail, dont la contribution au bien-être du personnel est évidente, Sibelga a initié en 2009 un 'schéma directeur bâtiment' 2009-2012. Il s'agit de gérer au mieux et de façon cohérente l'évolution du site de travail du Quai des Usines et son adaptation aux nouvelles réalités et besoins de l'entreprise. C'est un chantier de grande envergure, programmé sur quatre ans.

Différents scénarios ont été proposés à la direction. Celle-ci a opté pour un schéma prenant en compte la meilleure organisation des flux de circulation, l'optimisation des stationnements, des entrées et sorties de magasins et, enfin, la verdurisation sensible du site. Ce sont pas moins de 30 millions d'euros qui seront investis dans les bâtiments et infrastructures avec pour objectif de disposer à terme d'un 'campus' fonctionnel, durable et dans lequel il est agréable de vivre et de travailler.



"Cette formation nous apprend à gérer les risques pour nous mais aussi pour les autres."

"Par exemple, au Bureau d'accueil, on a enlevé des câbles qui se trouvaient dans le passage. Dès qu'on renverse du café, on veille également à nettoyer immédiatement pour prévenir les risques de chute."

Gandolfo Macaluso, collaborateur au service Bris de scellés du Bureau d'accueil a participé à la formation ABC Prévention et obtenu l'autocollant attestant de ses connaissances dans le domaine. Il est ancien technicien du réseau et confie qu' "un moment d'inattention crée inévitablement l'accident, que ce soit sur chantier ou au bureau. Nous devons être vigilants à tout moment." La brochure distribuée aux participants reprend la plupart des risques auxquels est exposé le personnel, depuis les plus reconnus (ceux qui concernent les travaux de chantier) jusqu'à ceux auxquels on fait souvent moins attention (comme les risques de chute, voire l'agressivité des interlocuteurs parfois rencontrés dans l'exercice du travail).





Sibelga poursuit ses objectifs sécurité avec fermeté.

En matière de sécurité au travail, nous avons eu à déplorer, en 2009, un 'incident' fluide, qui a fait 3 victimes. Cet incident représente à lui tout seul 482 jours d'incapacité de travail par rapport au nombre total de 707 jours pour 2009.

Le taux de fréquence des accidents a atteint un niveau de 16,99 pour le groupe Sibelga (10,27 pour BNO). S'il est bien au-delà de l'objectif fixé (8 pour BNO), c'est essentiellement dû à la fréquence des accidents de travail en Metrix.

Le taux de gravité quant à lui est de 0,46 pour le groupe Sibelga (0,41 pour BNO) et reste proche de l'objectif fixé de 0,40 en BNO. Ceci s'explique par le fait que les accidents de Metrix n'impliquent bien souvent que très peu d'absence et influencent moins le taux de gravité.

Sibelga ne veut pas relâcher la stratégie volontariste mise en œuvre en 2008. Ainsi, le plan d'actions de trois ans pour analyser tous les risques dans l'entreprise (méthodes, postes de travail, bâtiments et métier) se terminera en 2010.

Quoiqu'il en soit, la vigilance quotidienne en matière de sécurité est le seul moyen pour réduire le nombre des 'petits' accidents qui, un jour, peuvent devenir des accidents graves. L'engagement de la direction et de la hiérarchie reste donc très ferme et certaines actions prises en 2008 se sont poursuivies en 2009.

En 2009, une campagne spécifique, traduite en formation 'ABC Prévention' a été dispensée à l'ensemble du personnel (voir encadré page précédente). Celui-ci devait obtenir le 'Passeport sécurité' à l'issue d'une demi-journée de formation. Les nouveaux engagés la suivent également dès leur arrivée et ce programme sera maintenu pour les années à venir. En 2010, un accent particulier sera mis sur les équipements de protection individuelle (EPI), au sujet desquels une campagne de sensibilisation sera mise en place.

Sibelga veille à respecter son environnement et l'utilisation rationnelle de l'énergie est un réflexe.

En 2009, l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement a attribué à Sibelga le label d'entreprise éco-dynamique deux étoiles. Cette distinction couronne les actions qui, dans la gestion quotidienne de Sibelga, permettent de limiter l'impact des activités sur l'environnement.

Effectivement, en 2008, un groupe de travail environnement avait été créé au sein de Sibelga pour déterminer les actions à mener en matière d'environnement et de développement durable.

Pas moins de 35 points d'action de différentes natures ont été déterminés et initiés. Des actions sont entreprises pour limiter la consommation d'eau et de papier. L'encouragement d'un comportement de conduite défensive pour les chauffeurs de véhicule, l'intégration d'aspects environnementaux dans les cahiers des charges, la sensibilisation du personnel et l'élaboration d'une politique de suivi font également partie des objectifs.

Un effort particulier a été fourni quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie et deux audits relatifs aux consommations de gaz naturel et d'électricité ont été réalisés. Ainsi, en 2009, la consommation énergétique des bâtiments a été réduite de 15% par rapport à 2008, ce qui se répercute directement sur les performances économiques de l'entreprise. De plus, 300 000 euros ont été investis dans une unité supplémentaire de cogénération sur le site du Quai des Usines pour couvrir partiellement la consommation propre des bâtiments.



"Acheter une tasse, cela paraît banal!

Et pourtant, nous finançons ainsi un projet sympathique,
tout en évitant la production de déchets."

"En 2009, nous avons mis en vente des tasses, verres et mugs isothermes au profit de l'ASBL Green pour des projets de verdurisation des abords de quatre écoles bruxelloises.

D'une pierre deux coups, car, en même temps, nous avons réduit le nombre de gobelets en plastique aux distributeurs et donc, les déchets."

C'est Dominique Maillard qui parle ainsi de cette opération dont il était une des chevilles ouvrières. Simple: dans un premier temps on a vendu au personnel des tasses et mugisothermes pour quelques euros. Le montan global de cette vente a été remis à l'ASBL Gree qui, grâce à cette action, a pu verduriser le abords de quatre écoles. Mais, dans la foulée

comme chacun avait sa tasse, on a retiré les gobelets des machines à café et des fontaines d'eau. Résultat? Tous les mois, on économise 10 000 gobelets! Des tasses et verres au logo de Sibelga sont également mis à disposition au mess et dans les salles de réunion.





RAPPORT D'ACTIVITES

ET LA GESTION TECHNOLOGIQUE SIBELGA DES RESEAUX

Les réseaux constituent un patrimoine d'une valeur considérable. Cet acquis n'est pas figé. C'est le métier de Sibelga de les gérer dans la durée. Il s'agit, notamment, de les adapter à des besoins nouveaux grâce à des technologies pointues.

Informatique, microélectronique et télécommunications autant d'évolutions qui rendent notre métier sans cesse

2852 km de réseau gaz naturel

La gestion des réseaux de distribution – et plus singulièrement en électricité – est appelée à évoluer rapidement dans le futur. Il s'agit d'adapter ceux-ci à de nouvelles réalités. Par exemple, il faudra les configurer pour affronter les problèmes de déséquilibre inhérents à la décentralisation de la production d'électricité. Ou encore, il s'agira de concrétiser les transformations nécessaires pour relever les compteurs à distance. Le corollaire de ces évolutions est le recours à des technologies et à des compétences humaines de plus en plus pointues en matière de télécontrôle, d'informatique, de télécommunications ou encore de microélectronique.

Les réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité, propriété de Sibelga et gérés par elle ont une valeur considérable, supérieure à 700 millions d'euros.

Sibelga Rapport d'activités 2009 Sibelga Rapport d'activités 2009 La totalité du réseau de distribution d'électricité représente 6 306,4 kilomètres de câbles de haute et basse tension. L'électricité est introduite sur le réseau via 51 points de fourniture connectés aux infrastructures d'Elia, le gestionnaire du réseau de transport national. 6 013 cabines haute tension et 92 cabines de répartition et dispersion permettent le maillage du réseau de distribution et l'adaptation par étapes du courant de la haute tension vers les tensions d'utilisation.

Le réseau de distribution du gaz naturel comporte quant à lui 7 points de connexion avec le gestionnaire de réseau de transport Fluxys, 2 852,4 kilomètres de canalisations de moyenne et basse pression et 436 cabines réseau.

De tels réseaux ne sont pas figés dans le temps et doivent évoluer constamment.

Sibelga adapte les réseaux aux besoins des consommateurs et s'adapte aux contraintes de la cité et de la vie urbaine.

Dans une région dynamique comme Bruxelles-Capitale, les réseaux doivent s'adapter à l'évolution de la configuration socio-économique des zones urbaines. Les infrastructures, câbles, conduites, transformateurs, postes de détente, raccor-

dements, etc. doivent pouvoir évoluer pour répondre aux besoins des consommateurs. Les besoins de quartiers en mutation comme le quartier européen, le retour d'un habitat résidentiel dans les étages autrefois vides des immeubles des quartiers commerçants du centre ville, sont autant de besoins et d'adaptations des réseaux à satisfaire.

Sibelga réalise aussi très souvent sur ses réseaux des travaux qui répondent exclusivement à des besoins de la vie urbaine et aux aménagements qu'ils induisent. Ce fut par exemple le cas en 2009 pour la réalisation d'un chantier tout à fait exceptionnel, celui de la place Sainctelette réalisé à la demande du service des voiries de la Région de Bruxelles-Capitale (voir encadré cidessous). Ou encore, les profondes modifications aux réseaux gaz et électricité de l'ancien site du Marly, dans l'avant-port de Bruxelles.

Enfin, il y a, bien entendu, le volet des interventions physiques d'urgence sur le terrain, suite à des incidents.

En électricité, elles sont nombreuses: en 2009, 2 300 interventions pour cause d'interruption de fourniture. Même si ces sollicitations des équipes de garde sont d'envergure très variable, elles mobilisent le personnel. S'il s'agit souvent d'un simple fusible, à l'opposé, 5% des interventions dépassent les six heures, si bien que la moyenne de durée d'intervention est estimée à

deux heures et demie. Réduire le nombre et l'importance de ces interventions et accroître leur efficacité nécessite la mise en œuvre de technologies sophistiquées de contrôle à distance ou de test sur site avec du matériel électronique sophistiqué. Sibelga agit en ce sens (voir le Zoom pp.22-23).

En 2009, pour le **gaz naturel**, 14 120 appels 'odeur gaz' ont été enregistrés chez Sibelga. Seuls 2 259 appels se sont avérés être de réelles fuites de gaz naturel. Il faut souligner qu'un tiers des incidents de gaz naturel sont liés à l'endommagement des conduites de Sibelga par des tiers. A noter que les effondrements de voirie deviennent une cause très fréquente d'interventions lourdes et coûteuses.

Le plan d'investissement vise à maintenir des réseaux de distribution au meilleur niveau de service.

Le plan d'investissement quadriennal 2009-2012 est d'application. Parmi les axes prioritaires, il faut retenir, pour le gaz naturel, l'accélération du remplacement des conduites en fonte et en fibrociment, en vue de terminer ces travaux pour 2014. Pour l'électricité, priorité est donnée aux investissements qui visent le remplacement des câbles et infrastructures défaillants.

Electricité

En électricité, les investissements se répartissent en 15,5 millions d'euros investis dans le réseau HT (haute tension) et 23 millions d'euros dans le réseau BT (basse tension).

Alors que le réseau total de distribution est composé de 6 306,4 kilomètres, 147 kilomètres de câbles ont été posés au cours de l'année 2009, qu'ils viennent en remplacement ou en extension du réseau existant. 44 kilomètres relevaient de la haute tension et 103 kilomètres de la basse tension.

Sur la base des analyses du département Asset Management, Sibelga a effectivement concentré beaucoup d'efforts sur l'accélération du remplacement progressif de ses réseaux basse tension. Certains de ces équipements sont en fonction depuis plus de 40 ans. Leurs caractéristiques et leur état ne sont pas toujours bien connus. Si bien que Sibelga – outre les interventions consécutives à des pannes – les remplace de façon volontariste dès qu'une opportunité se présente. Ce rythme soutenu avait d'ailleurs amené à un accroissement de budget en 2008. Celui-ci a été confirmé en 2009 et sera toujours de mise en 2010.



"C'était un chantier très difficile et très long.

Mais nous sommes parvenus à respecter les délais."

"Nous avons réalisé ce chantier entre les mois de juillet et de septembre. Nous n'étions pas les principaux intervenants, mais nous nous sommes intégrés dans les plannings et avons ainsi contribué à un aménagement urbanistique." C'est ainsi que Benjamin Windal présente le chantier réalisé par le service Construction à la place Sainctelette. En fait, dans le cadre du projet global de la rénovation de l'avenue du Port, Sibelga est intervenue pour raccorder deux canalisations existantes, une de chaque côté du canal. Pour ce faire, il a fallu positioner la conduite sour le tablier du post.

Ce ne fut pas une mince affaire: d'un diamèt de plus de 500 mm, d'une longueur de cinguan metres, l'ensemble de plus de quatre tonnes a dû être glissé sous le pont, tout en préservant une conduite d'eau de Vivaqua qui y était déjà installée

Afin de ne pas trop perturber la circulation et la vie locale, Sibelga a scindé son chantier en deux phases, la première durant les quinze premiers jours de juillet et la seconde, à la fin du mois de septembre.



Sibelga Rapport d'activités 2009



Au cours de l'année 2009, plusieurs constructions sont plus particulièrement marquantes. Le projet Guimard avait pour objectif ultime de réduire les surcharges du poste Naples en basculant une partie de la charge vers celui de Wiertz. Pour atteindre l'objectif, le poste Guimard ainsi que 20 cabines de guartier ont été converties de 5 en 11 KV. Le réseau 5kV d'Américaine a été restructuré en vue de diviser par deux le nombre de départs (de 24 à 12).

Sur l'ensemble du réseau, 16 nouvelles cabines de transformation ont été installées, près de 61 transformateurs moyenne tension/ basse tension ont été remplacés et 16 nouveaux, installés.

Près de 38,5 millions d'euros ont été investis en 2009 dans le réseau bruxellois de distribution d'électricité...

Gaz naturel

Les investissements se répartissent en 21,2 millions d'euros investis dans le réseau BP (basse pression) et 5 millions d'euros. dans le réseau MP (moyenne pression).

Alors que le réseau de gaz naturel comprend 2 852,4 kilomètres, 5 kilomètres de canalisations ont été posées en moyenne pression et 55 kilomètres en basse pression.

En 2009, Sibelga a maintenu un rythme très soutenu dans le programme de remplacement des canalisations en fonte et en fibrociment par des conduites en polyéthylène. Pour mémoire, ces canalisations basse pression, installées jusqu'au début des années 70, présentent des inconvénients majeurs. Composé de longs tronçons dont la matière est "cassante" et dont les joints connaissent des défaillances, ce réseau résiste mal aux charges et aux tensions. Il est donc plus exposé aux sollicitations d'un trafic en croissance. Le remplacement par du polyéthylène

est recommandé car celui-ci est beaucoup plus souple et ses soudures, beaucoup plus hermétiques. A Bruxelles, ce remplacement a commencé dans les années 90. A l'époque, il concernait plus de 600 kilomètres de canalisations en fonte et en fibrociment. Il en reste actuellement 169 kilomètres (soit 108 en fonte grise et 61 en fibrociment). En maintenant le rythme de pose et en se fixant comme objectif une cinquantaine de kilomètres par an, Sibelga espère terminer ce remplacement en 2014, pour autant que les autorisations de chantier suivent.

Parmi les réalisations, 7 postes de détente réseau ont été rénovés et 24 nouvelles cabines clients ont été placées. En matière de protection cathodique, la rénovation des installations et la mise en conformité se poursuit. Quatre postes ont été rénovés, dont 3 avec forage.

... et près de 26,2 millions d'euros, dans le réseau de distribution du gaz naturel.

"Désormais, nous pouvons connaître et suivre en temps réel l'état du réseau haute tension."

> "Sibelga est le premier gestionnaire de réseaux en Belgique à disposer d'un tel système de management. En plus de connaître l'état du réseau en temps réel, il permet également de simuler et donc préparer des interventions techniques."

réel. Lorsqu'un organe de manœuvre change de position, que ce soit par télécommande ou manuellement, le schéma visible sur écran des intervenir.



Sibelga Rapport d'activités 2009 Sibelga Rapport d'activités 2009



SOYEZ SMART, SOYEZ TECHNO!

En matière de gestion des réseaux d'électricité, l'avènement des concepts de 'smart grid' (réseau intelligent) et de 'smart metering' (relevé à distance de compteur intelligent) consacre une révolution technologique déjà en cours. Informatique, télécommunications, microélectronique, télécontrôle, télécommande: autant de technologies qui rendent le métier toujours plus pointu!

Jean Perbal, directeur du département Gestion des Réseaux: "En 2011, nous allons disposer d'un véhicule de recherche des défauts en électricité. Il sera rempli de matériel électronique. C'est un investissement de 150 000 euros. Les opérateurs devront avoir des compétences techniques très pointues. L'objectif d'un tel équipement est d'être plus efficace dans nos interventions sur le réseau, grâce à des diagnostics plus rapides."

"Bien se connaître..."

C'est ainsi que Jean Perbal entame sa réponse à la question de l'évolution des technologies dans la gestion des réseaux de distribution d'électricité. Déjà aujourd'hui, le souci de qualité et de maîtrise passe par une sophistication technologique pour une intervention toujours plus efficace.

Dans le même ordre d'idées, depuis peu, le système DMS permet de contrôler en temps réel l'état du réseau haute tension (voir encadré pp. 20-21). Une réflexion est en cours quant à l'extension de ce système au réseau basse tension. Dans ce but, la finalisation de la banque de données Atlas pour le réseau de distribution électrique est une priorité de l'année 2010.

Jean Perbal: "La toute première étape avant d'élaborer des systèmes permettant le télécontrôle, voire la télécommande, des équipements à distance, c'est, bien entendu, de bien connaître tous ces équipements et toutes les ramifications du réseau. Ensuite, toutes ces données servent de charpente géographique au système informatique et électronique qui permettra la gestion du réseau".

Soyons 'smart'

Aujourd'hui, cette évolution dans le sens de l'intégration toujours plus grande de l'informatique, des télécommunications et de la microélectronique ne se conteste même plus, car l'avenir devrait faire la part belle aux concepts 'smart'.

Le 'smart grid' (littéralement 'réseau intelligent') désigne le concept selon lequel les réseaux électriques doivent se configurer et se gérer en fonction de la décentralisation de la production d'électricité. Historiquement, les réseaux ont été conçus pour faire circuler l'électricité du producteur vers le consommateur. Demain et déjà aujourd'hui, la production est de plus en plus décentralisée et les petits points d'injection d'électricité (photovoltaïque, cogénération, éoliennes, etc.) sont de plus en plus nombreux. Les réseaux doivent donc être adaptés à cette circulation dans les deux sens, l'enjeu étant toujours d'y maintenir l'équilibre pour éviter la rupture d'ap-

Jean Perbal: "La solution réside dans la réactivité et la capacité à configurer et gérer le réseau en temps réel. Pour cela, il n'y a pas de secret: il faut, d'une part, des capteurs et équipements électroniques à d'innombrables endroits sur le réseau et, d'autre part, les infrastructures permettant la transmission des données vers un dispatching pour connaître l'état du réseau et pour télécommander les équipements".

Le 'smart metering' (littéralement compteur intelligent, c'està-dire relevé à distance) a été présenté dans le rapport annuel de l'année passée. Une expérience pilote sur 2 000 compteurs est en cours à Bruxelles. Là aussi, une des questions essentielles est celle de la transmission de millions de données. Sans même parler du remplacement des compteurs, qui prendrait des années et des années.

Et Jean Perbal de conclure: "Même si les décisions finales dans ces dossiers sont à venir, il y a une évidence: l'informatique, l'électronique et les télécommunications vont jouer un rôle primordial dans notre métier. L'impact sera considérable tant sur les investissements que sur les compétences toujours plus pointues attendues de notre personnel."



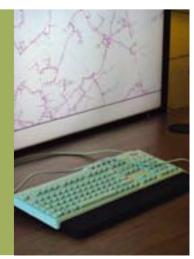
"Atlas est bouclé pour le gaz naturel. L'objectif est de finaliser le même travail en 2010 pour l'électricité."

"Atlas est une banque de données cartographiques et techniques intégrées pour les réseaux de distribution.

Nous y travaillons depuis plusieurs années. Après ceux du gaz naturel, nous avons commencé les encodages pour le réseau de distribution d'électricité."

C'est ainsi que Philippe Gillis nous parle d'Atlas. Atlas est un projet d'envergure pou la gestion des réseaux d'aujourd'hui et de demain. Ce logiciel informatique remplace plusieurs applications devenues obsolètes L'objectif clair est de connaître parfaitemen les réseaux Jeurs composantes techniques

(caractéristiques, âge, etc.) et leur localisation géographique exacte. L'outil est aussi précieux pour la gestion au quotidien (réparations, chantiers, etc.) que pour la préparation de l'évolution future des réseaux et les investissements qui en découleront. (Lire aussi le Zoom ci-dessus).



KOEKELBERG UNE COLLABORATION À TOUS LES NIVEAUX

"Nous sommes presque conformes aux nouvelles directives européennes en matière de lampes d'éclairage de nos voiries. Par ailleurs, nous travaillons avec Sibelga à la mise en place d'une comptabilité énergétique en temps réels de nos bâtiments communaux."

Didier Rogy, Directeur des Travaux et Natacha Wyns, Responsable Contrats de quartier

"Il serait absurde de gérer l'éclairage public des voiries communales sans collaboration étroite avec les services techniques des communes."

> Bénédicte Collard, Ingénieur, Responsable du service Eclairage public



Sibelga Rapport annuel 2009



RAPPORT D'ACTIVITES

SIBELGA ET SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Des défis technologiques se présentent en matière d'éclairage public. Sibelga les affronte au mieux des intérêts des communes. Les missions de service public nécessitent elles aussi professionnalisme et expertise technique.

3 591

compteurs sous statut

Eclairage public

Fin 2009, le parc bruxellois d'éclairage public se composait de

72 237 luminaires pour 1 553 kilomètres de voiries communales, soit près d'un luminaire tous les vingt mètres. Le nombre est en légère croissance depuis 2005, ce qui s'explique par une tendance nouvelle et généralisée en matière d'éclairage public: les points lumineux, moins puissants, sont placés plus bas, dans le but d'obtenir une lumière moins crue, plus adaptée aux usages urbains et piétons. Plus les points lumineux sont installés bas, plus ils se multiplient (trois aujourd'hui là où, autrefois, il y en avait deux).

Sibelga remplit une série de missions de service public: éclairage public, sécurité gaz naturel, octroi des primes aux économies

Le financement de ces missions est assuré par les tarifs

et par le prélèvement d'un droit dit 'article 26' auprès des fournisseurs d'électricité. La somme enrôlée augmente selon

d'énergie, prise en charge des clients protégés,...

la puissance du raccordement du client.

Sibelga Rapport d'activités 2009 Sibelga Rapport d'activités 2009

Au total, la puissance installée pour les 19 communes est de 13 514 kW (0,60% de plus qu'en 2008). La puissance moyenne installée par luminaire est de 187 watts. Dans son ensemble, l'éclairage public bruxellois a consommé un total d'énergie de 56 047 MWh en 2009, soit moins de 2% de la consommation totale d'électricité à Bruxelles.

Pour diverses raisons, il est actuellement très difficile, voire impossible, de fixer des objectifs de réduction de la consommation d'électricité à Bruxelles en matière d'éclairage public. D'une part, la tendance évoquée plus tôt explique que, même si l'efficacité énergétique des luminaires va en s'améliorant, la multiplication et la densification des points lumineux ne concourent pas à une réduction des consommations. D'autre part, la Belgique a très tôt pris des options d'utilisation rationnelle de l'énergie dans ses équipements. Les performances de son éclairage public en matière de consommation sont largement supérieures à celles de la France, par exemple. Les communes bruxelloises atteignent encore de meilleurs niveaux d'efficacité. D'ores et déjà, le parc y atteint une performance moyenne qui est celle préconisée par l'Europe et que d'autres mettront encore des années à atteindre.

Sibelga poursuit les études de faisabilité sur les nouvelles technologies, diodes luminescentes ou dimming.

Ceci n'empêche pas Sibelga de rechercher à encore améliorer les performances de l'éclairage public.

L'entreprise s'est ainsi associée au programme de recherche sur les LED (diodes électroluminescentes) mené par Laborelec à la demande des gestionnaires de réseaux de distribution belges. Une zone test est en fonction à Anderlecht. Les LED conviennent déjà à certains usages spécifiques urbains dans le domaine de l'illumination. Une utilisation généralisée pour l'éclairage et les modifications d'équipement qui en résulteraient (à une échelle de 72 000 luminaires, comme à Bruxelles) demandent que soient évalués avec précision les niveaux et la constance des performances, le vieillissement des équipements, la faisabilité de la maintenance, etc.

Sibelga teste également le 'dimming' sur plusieurs sites, notamment à Anderlecht. Le 'dimming' consiste à moduler l'éclairage selon les moments de la nuit. Eprouvée pour des usages spécifiques, la technologie demande néanmoins à être testée à plus grande échelle. Une des grandes difficultés pour la mise en œuvre du 'dimming' résulte de la nécessité d'un pilotage automatique à distance. A cette fin, il faut injecter des informations vers les armoires électriques qui doivent être équipées du matériel électronique adéquat. On peut difficilement imaginer actuellement de le généraliser pour les 8 000 armoires de l'éclairage public...

Sibelga suivra la directive européenne Ecodesign sans devoir passer par des investissements massifs.

Dans les années à venir, la directive européenne Ecodesign va soumettre nombre de gestionnaires d'éclairage public à des rythmes d'investissement très élevés pour renouveler leur parc, parfois quasi intégralement. Effectivement, cette directive interdit, par phases étalées dans le temps, la commercialisation de certaines lampes. L'avance des réseaux bruxellois évoquée plus tôt va permettre aux communes et à Sibelga d'envisager cette nouvelle réalité avec une relative sérénité.

Néanmoins, d'ici 2017, suite à la directive Ecodesign, Sibelga devra remplacer 14 000 luminaires sur les 72 000 qui constituent le parc. En concertation avec les communes, un plan de remplacement a été élaboré. Il fixe des priorités selon une série de critères comme la performance énergétique, l'âge des équipements, le nombre de lampes concernées et la fiabilité des installations (établie d'après le nombre de pannes).

L'objectif est de pouvoir intégrer tous ces nouveaux équipements dans le plan habituel de remplacement des luminaires mis en œuvre par Sibelga. Effectivement, le parc de luminaires bruxellois a une moyenne d'âge de l'ordre de 16 ans alors que la durée de vie d'un luminaire peut être estimée à 25 ans. Depuis longtemps, Sibelga met donc en œuvre des programmes de renouvellement de l'ordre de 5 à 6% de son parc par an.

En 2009, Sibelga a ainsi placé 4 151 nouveaux luminaires, soit 200 de plus que l'année précédente. Durant la même année, le bureau d'études a examiné et approuvé 309 projets communaux concernant pas loin de 4 000 points lumineux. La programmation 2010 est ainsi largement couverte.

Remplacement des lampes

Parallèlement au renouvellement des points lumineux et luminaires (autrement dit les infrastructures de support), Sibelga a poursuivi l'indispensable routine de remplacement systématique des lampes, au rythme de tous les deux ou trois ans selon les caractéristiques des lampes. Il est bien évident que ces campagnes systématiques, intervenant avant que les lampes n'arrivent en fin de vie, contribuent à la minimisation du nombre de pannes. Près de 27 000 lampes ont été remplacées dans le cadre de l'entretien systématique en 2009, soit 6 500 de plus qu'en 2008.

Pannes

En 2009, le nombre de pannes a atteint un niveau record de 9 562, quelque 950 de plus qu'en 2008. Les raisons sont diverses: important vandalisme en été, nombreuses pannes liées au froid en hiver et un problème très spécifique intervenu en série sur un certain type d'équipement, résolu depuis.

29

Depuis la reprise en main de l'éclairage public à l'été 2005, Sibelga s'est liée aux communes par un code de qualité. Selon le type de pannes, l'entreprise se conforme à des délais stricts pour le dépannage de l'éclairage. Elle s'engage ainsi à intervenir dans les cinq jours ouvrables pour une ampoule éteinte ou plus tôt encore (48h) lorsque la panne concerne une rue entière. Dans ces délais, 90% des réparations doivent être réalisées. Vu la multiplication des pannes en 2009, Sibelga n'a pu atteindre que des résultats de l'ordre de 85%.

Clients protégés

Au moment de la libéralisation, pas moins de 9 500 compteurs étaient équipés à Bruxelles d'un limiteur de puissance. Pour chaque client concerné, au moment de la libéralisation, le contentieux du passé a été repris par Sibelga. Autrement dit, au-delà de cette dette vis-à-vis de Sibelga (13 millions à fin 2009), tous les clients bénéficiaient d'une situation financière remise à zéro vis-à-vis du fournisseur de leur choix

A partir de la libéralisation de l'ensemble du marché des consommateurs particuliers au 1^{er} janvier 2007, Sibelga s'est vu confier un rôle spécifique de "fournisseur social". L'ordonnance de décembre 2006 relative à l'organisation du marché libéralisé détermine cette mission qui voit Sibelga devenir le fournisseur des clients en difficulté qui deviennent des 'clients protégés'.



Les mécanismes d'obtention de cette protection sont nombreux et complexes. Il faut en retenir qu'un "client protégé" est un client résidentiel en difficulté de paiement de ses factures d'énergie, qui est mis en demeure par son fournisseur commercial. Sibelga devient son fournisseur et lui assure au départ une puissance électrique limitée. Les procédures de recouvrement et de retour au statut de client normal sont elles aussi réglementées.

Tous les comptes ayant été remis à zéro comme expliqué auparavant, au jour de la libéralisation, il n'y avait donc aucun client protégé au 1er janvier 2007. Depuis, le nombre de clients en difficulté a en toute logique augmenté progressivement et rapidement, au fur et à mesure que les fournisseurs commerciaux étaient confrontés à un nombre croissant de défauts de paiement. Moins de cent codes EAN gaz et électricité étaient concernés au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2008, ils étaient déjà près de 1 400. Et, au 31 décembre 2009, ils s'élèvaient à 3 591.

Au fur et à mesure de cette croissance importante du nombre des clients protégés sur les trois dernières années, la charge de gestion pour Sibelga s'est logiquement elle aussi accrue. Aux guichets de la rue des Poissonniers, des équipes spécifiques d'accueil gèrent les clients protégés, en ce compris la facturation, le recouvrement des impayés et le contentieux. Un centre d'appel téléphonique et un back office complètent le dispositif.

De plus, Sibelga devenant fournisseur pour ces clients, il lui a fallu passer un contrat spécifique avec un fournisseur commercial pour couvrir les consommations d'énergie et assurer la gestion administrative pour obtenir remboursement partiel du passif encouru par le 'Fonds fédéral en faveur des clients protégés résidentiels'. Enfin, Sibelga a assumé les prestations techniques liées aux placements des limiteurs de puissance: 12 966 limiteurs placés ou remplacés au cours de l'exercice et 10 430 enlevés.

Sibelga est également présente aux côtés des CPAS lorsque ceux-ci organisent des journées de sensibilisation.

Enfin, Sibelga a poursuivi ses efforts de dialogue avec les médiateurs sociaux. Des séances d'information et des documents ont ainsi été spécialement réalisés pour les représentants des CPAS, qui jouent un rôle clé dans les démarches des clients protégés. Ce sont majoritairement ces intervenants sociaux qui sont amenés à faire face à la complexité administrative du statut. Dans la structure d'accueil clientèle de Sibelga, des numéros de téléphone, adresse mail et personnes de contact spécifiques sont d'ailleurs désignés pour les représentants des CPAS

Utilisation Rationnelle de l'Energie

Le programme d'aide aux investissements favorables à une utilisation rationnelle de l'énergie a explosé au cours de cet exercice 2009. Plus de 16,2 millions d'euros de primes ont été attribués aux différents secteurs économiques. Cela représente une hausse de 40% par rapport aux exercices précédents. Le secteur résidentiel en est le principal bénéficiaire.

Particuliers

Le montant des primes attribué aux ménages a été multiplié par deux par rapport aux exercices précédents. Quelque 13,6 millions d'euros ont été ainsi octroyés en 2009. Le montant moyen des primes est lui aussi en forte augmentation, il passe de 460 euros par prime en 2008 à 589 euros en 2009 (+29%).

Le nombre des primes à l'installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité a rencontré le plus grand succès et a été multiplié par dix. Plus de 2 200 dossiers ont été validés au cours de cet exercice. Ensemble, tous les panneaux installés à Bruxelles depuis 3 ans, devraient produire l'équivalent de la consommation d'électricité d'un petit millier de ménages.

Notons que les conditions d'octroi de primes pour la production photovoltaïque ont été sérieusement renforcées en 2010. L'objectif est d'imposer l'obligation de finaliser l'isolation de l'immeuble avant d'octroyer un soutien à la production électrique solaire.

Le deuxième "best seller" concerne l'ensemble des primes octroyées pour l'amélioration de l'isolation des enveloppes des immeubles résidentiels, sols, murs, toitures et vitrages.

Si l'on fait abstraction de la production d'électricité photovoltaïque, il apparaît clairement que la population s'attaque de front aux principales sources de déperditions d'énergie, dans l'ordre, tout ce qui relève de l'isolation, des systèmes de chauffage et de régulation thermique.

Ce quasi doublement du nombre de dossiers introduits en 2009 a eu pour conséquence que le délai de traitement a été multiplié par deux au cours du dernier trimestre de l'année.

Logements collectifs

L'offre de primes pour les logements collectifs concerne essentiellement l'isolation et le remplacement des chaufferies. Le nombre de primes octroyées a été plus que doublé par rapport à 2008, mais le montant total des primes ne s'élève qu'à 331 200 euros contre 634 800 l'exercice précédent.

Tertiaire et industrie

Depuis 2007, le secteur tertiaire et l'industrie montraient un intérêt croissant pour les investissements favorables aux économies d'énergie, un peu comme si ce secteur avait besoin de plus de temps pour constituer des projets et prendre des décisions. Les priorités du tertiaire sont finalement assez proches de celles

des particuliers, à savoir d'importants investissements dans l'isolation et le chauffage. Le montant des primes octroyées au secteur était proche du millions d'euros, mais le nombre de primes a plus que doublé.

Pouvoirs publics et communes

Sibelga accorde un importance toute particulière aux primes destinnées aux communes ses partenaires naturels. Après plusieurs années consacrées à des investissements dans les études et les audits énergétiques, les communes investissent à présent dans le "relighting" (modernisation de l'éclairage intérieur des locaux) et dans l'"HVAC" (Heating-Ventilation-Air Conditioning) en des termes plus clairs, dans le chauffage, la ventilation et le conditionnement d'air des bâtiments communaux.

Cogénération

L'année 2008 avait été remarquable pour le parc d'unités de cogénération exploitées par Sibelga. En 2009, ces installations ont enregistré le deuxième meilleur bilan en six ans. Elles ont fonctionné plus de 61 300 heures, fournissant 65,4 millions de kWh sous forme de chaleur aux clients concernés et 63,4 millions de kWh au réseau électrique. Cela signifie un rendement énergétique exceptionnel de 80,8%.

Le nombre de certificats verts attribués à Sibelga pour cette production d'énergie a dépassé pour la deuxième année consécutive les 22 300 certificats. Leur vente sur le marché des certificats verts a rapporté à l'entreprise quelque deux millions d'euros.

Rappelons que dans ce domaine, Sibelga a mis en service, début novembre, une nouvelle unité de cogénération sur son site du Quai des Usines. Il s'agit d'une unité d'une puissance de 139 kW électrique et de 207 kW thermique. Elle fournira la base des besoins en chaleur de tous les bâtiments administratifs.



LE FOYER JETTOIS COGÉNÉRATION: UN PROJET CONJOINT...

rue Jules Lahayestraat 1090 JETTE

e FOYER JETTOIS De JETSE HAARD

© 02.478.38.35

"Nos logements sociaux et nos locataires bénéficient aujourd'hui d'importantes économies d'énergie. De la conception à la mise en service, nous pouvons compter sur l'enthousiasme des équipes de Sibelga, mais aussi sur leurs compétences techniques, leur rapidité d'intervention et leur disponibilité de tous les instants."

> Jean t'Kint de Roodenbeke, Directeur Foyer Jettois

"La production combinée de chaleur et d'électricité s'est révélée une solution idéale pour rencontrer les besoins en chauffage et eau chaude de ce très gros ensemble immobilier."

> Nikolaas Bogaerts, Responsable du service Cogénération

ccueil nthaal



Sibelga Rapport annuel 2009



RAPPORT D'ACTIVITES

1849

plaintes écrites

SIBELGA DANS LE CONTEXTE DU MARCHE REGULE

Sibelga gère toutes les données de ses clients, consommateurs et fournisseurs via des outils informatiques indépendants, en constante évolution avec le modèle de marché. L'entreprise s'inscrit également dans le rythme pluriannuel de définition des tarifs et de leur approbation par le régulateur.

Données de marché

Depuis la moitié de l'année 2008, une seule application informatique NNAM (New Network Access Management) supporte toutes les activités relatives à la gestion des accès aux réseaux. Le registre d'accès est la clé de voûte du bon fonctionnement du marché. Il s'agit d'une plaque tournante qui assure la transmission des informations nécessaires à l'identification des points de fourniture, des consommateurs qui s'y succèdent et de leur consommation, mais aussi des changements de fournisseurs. Des millions d'informations y sont échangées chaque année avec les fournisseurs à propos de près d'un million de points

relatives aux travaux sur les branchements et les compteurs, aux changements de fournisseurs, aux déménagements, aux activités de comptage et de transmission des données aux fournisseurs, au calcul des factures d'utilisation des réseaux. etc.

de fourniture. Par NNAM, transitent également toutes les informations

Sibelga Rapport d'activités 2009 Sibelga Rapport d'activités 2009

"L'intégration des nouvelles versions d'UMIG est un défi informatique de taille."

"Les systèmes informatiques de gestion du marché sont en constante évolution. L'intégration d'UMIG nécessite des expertises très pointues et spécifiques. Elle devrait être finalisée en 2010."

UMIG, ainsi expliqué par Stefan De

mis à jour selon les évolutions du marché. Schouwer, est en fait le langage com- Comme ce langage commun véhicule mun que tous les acteurs du marché de toutes les informations capitales, il faut de communication est très pointue et l'énergie doivent utiliser. Ce protocole de que tous commencent à le 'parler' en spécifique au marché de l'énergie. communication est établi par des normes même temps. Ceci nécessite, bien internationales. Il doit régulièrement être entendu, un travail coordonné avec les

fournisseurs. L'expertise mise en œuvre qui porte notamment sur les interfaces

Assez logiquement vu l'ampleur du défi, lors de la migration à la moitié de l'année 2008, des anciens systèmes informatiques vers NNAM, quelques "maladies de jeunesse" avaient perturbé la gestion des données de comptage pour 10% des clients résidentiels. Durant le premier semestre 2009, la stabilisation complète de la chaîne 'Meter to Cash' qui va du compteur à la facture du client, a mobilisé une partie des équipes de Sibelga. Toutes les potentialités du nouveau système sont désormais complètement fonctionnelles pour un meilleur service à la clientèle, qu'il s'agisse des fournisseurs d'énergie ou des consommateurs sollicitant des travaux, des ouvertures et/ou fermetures de compteurs.

Relevé des compteurs et gestion des données.

Depuis février 2009, une nouvelle application 'Mixer' est utilisée pour le relevé des compteurs par Metrix, la filiale à 100% de Sibelga. Grâce au réseau de télécommunications mobiles GPRS, les informations encodées par les releveurs sur des ordinateurs de poche sont envoyées toutes les demi-heures vers l'application Mixer. Celle-ci transfère les données deux fois par jour au service 'Données compteurs et validation', qui peut ainsi mieux équilibrer sa charge de travail.

La tâche est facilitée pour les encodeurs et certaines erreurs sont plus facilement détectables. Par ailleurs, via le biais du GPRS, d'autres informations que les simples relevés peuvent

être transmises. Les releveurs recoivent leur tournée suivante sans devoir repasser par le siège du Quai des Usines. La mise en œuvre de Mixer a nécessité de petites modifications dans la programmation des tournées de relevés afin de mieux répartir le travail de gestion et de validation des données.

A noter également que, depuis la mi-mars 2009, chaque mois, les clients peuvent introduire leurs index de consommation en direct sur le site www.metrix.eu. Les clients gagnent non seulement en temps et en facilité pour communiquer leur index, mais le site regorge également d'informations très pratiques. On peut, par exemple, y découvrir comment lire les compteurs ou savoir quand sont prévues les tournées des releveurs.

Entretenir un dialogue constructif et équilibré avec les régulateurs.

Le régulateur bruxellois Brugel, en place depuis l'automne 2007, veille à l'organisation et au fonctionnement du marché régional de l'énergie. Brugel fournit des avis aux autorités publiques, contrôle les acteurs du marché, en réglemente l'activité et se concerte avec les autres régulateurs régionaux et fédéral.

C'est sur une base mensuelle que s'établit un échange fructueux entre services opérationnels de Brugel et de Sibelga. Brugel a validé en 2009 le rapport de Sibelga relatif aux missions de service public.

Au niveau fédéral, la régulation concerne la tarification des activités de distribution et de transport d'énergie. L'exercice 2008 avait été caractérisé par la préparation et la présentation de propositions tarifaires quadriennales, conformément aux nouvelles obligations légales de juin 2008.

Fin septembre 2008, ces propositions tarifaires avaient été déposées pour la période 2009-2012 auprès de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Toutes les propositions ayant été rejetées, il a fallu les remettre en forme pour les présenter à nouveau. Durant les neuf premiers mois de

l'année, les tarifs 2008 non indexés sont restés d'application. En octobre 2009, les tarifs pluriannuels ont été acceptés pour la période 2009-2012, ce qui garantit à Sibelga une meilleure visibilité sur quatre années d'exercice et sur les investissements qui y sont liés. (Voir le Zoom pp. 38-39)

37

Une interface entre services techniques des communes et Sibelga.

Les communes sont représentées au sein des organes de gestion et de contrôle, mais, au-delà, Sibelga se doit d'organiser une interface périodique avec les services techniques des communes. C'est le rôle du Comité technique pour lequel chaque commune délègue un responsable technique dirigeant des services communaux.

En 2009, le Comité technique s'est réuni à dix reprises. En matière d'éclairage publlic, les échanges ont porté sur la directive européenne "Ecodesign" (voir pp. 28-29), sur le nouveau marché public supports et candélabres et sur les illuminations festives.

Il y a également été guestion de la nouvelle politique d'information sur les chantiers, des points d'alimentation électrique sans compteur (radars, caméras de surveillance et signalisation) et de la gestion du vandalisme et des dégradations aux infrastructures situées en voirie.

En matière de comptabilité énergétique, après la phase d'analyse et de test, des applications disponibles sur le marché, Sibelga et les communes ont décidé de développer avec un partenaire externe une application commune et sur mesure. Dix communes ont décidé de se joindre à la première phase de développement de cette application qui aura pour mission d'analyser en continu plus de 500 bâtiments communaux au niveau de leurs consommations en énergie. Une telle application permettra entre autres d'identifier les situations aberrantes et les mauvaises régulations thermiques.



Sibelga Rapport d'activités 2009 Sibelga Rapport d'activités 2009

ZOOM



PAS DE DEMI-TARIFS!

Les tarifs régulés pour le transport et la distribution de l'électricité et du gaz naturel constituent une pierre angulaire du marché. Indispensables, donc, ils n'en constituent pas moins un exercice qui nécessite des compétences très pointues, spécifiques et rares. Un métier presque unique...

Luc Zabeau, directeur du département Finances de Sibelga: "Dans un marché libéralisé, les tarifs régulés remplissent plusieurs vocations. Les deux principales sont, d'une part, l'équité de traitement entre ceux qui demandent qu'on transporte leur énergie sur le réseau et, d'autre part, le contrôle d'un gestionnaire qui est resté en monopole". L'explication mérite un rappel. Quand les marchés ont été libéralisés, la production et la fourniture sont devenues des secteurs concurrentiels. Par contre, les réseaux de transport et de distribution sont restés 'uniques', ne fut-ce que pour de simples questions physiques.

Le législateur, en créant un organe de régulation fédéral, lui a confié, entre autres missions, de vérifier que les gestionnaires de réseaux qui étaient en monopole traitent bien de façon identique les acteurs commerciaux. Les tarifs objectifs et identiques pour tous sont de ce fait un outil de marché...

Proposition, acceptation

Tous les gestionnaires de réseaux doivent donc élaborer des propositions de tarifs. La Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) les accepte ou pas en contrôlant l'équité de traitement évoquée ci-devant, mais aussi en veillant à ce que les gestionnaires soient économiquement efficaces et ne profitent pas d'une rente inhérente au monopole.

Dès le début, Sibelga s'est attelée avec professionnalisme et transparence à la constitution de ces propositions de tarifs. De 2004 à 2008, Sibelga a été la seule intercommunale mixte à voir ses tarifs approuvés tant en gaz naturel qu'en électricité. Laurent Coppens: "A partir de 2008, nous avons travaillé sur des tarifs pluriannuels. Dans ce cas, l'approbation de nos propositions a pris un peu plus de temps. Cela s'explique notamment par la modification du type de présentation des tarifs demandée par la CREG."

Une complexité infinie

C'est que ces propositions tiennent en plusieurs centaines de pages. En quoi consiste effectivement l'exercice? A déterminer quels seront toutes les dépenses de fonctionnement, les coûts des investissements et l'impact des opérations financières durant les quatre années à venir et de les ventiler entre postes. Pour donner une idée, cela représente, par année, 200 millions d'euros en électricité et 100 millions en qaz naturel.

Pour établir tous ces chiffres, il faut disposer en interne d'outils budgétaires, analytiques, prévisionnels et de 'reporting' de grande précision. Quand tout ce qui va être dépensé a été établi, il faut évaluer comment ce coût va être réparti vers la clientèle. On imagine un tarif unique, or, tant en gaz naturel qu'en électricité, il s'agit en fait de dizaines de tarifs différents selon les groupes de clientèle. Pour chacun d'eux, il faut prévoir les consommations.

Et le travail n'est pas fini puisque, après coup, il faudra établir le bilan de ce qui est réellement arrivé par rapport à ce qui était prévu et, en fonction des résultats, calculer le bonus ou le malus.

Visibilité

constructif avec la CREG. Le domaine est tellement complexe que je crois que c'est la voie à suivre. Il est d'ailleurs tellement complexe qu'il y a très peu de professionnels en Belgique qui soient capables de remplir cette mission". Mission qui, pourtant, est d'une importance capitale: disposer de tarifs approuvés sur quatre ans, pour un gestionnaire de réseaux, c'est être assuré de travailler avec une plus grande visibilité.

Gestion des plaintes, premier objectif apporter une réponse au client, mais corriger les pratiques à l'origine des plaintes justifiées.

Pleinement opérationnel depuis début 2008, le processus de gestion des plaintes a revu son mode de fonctionnement en 2009. L'objectif était de prendre en charge plus rapidement les plaintes, mais aussi de permettre à chaque service concerné de se concentrer sur la réponse à apporter au plaignant.

Toutes les plaintes sont maintenant réceptionnées en un point unique et enregistrées dans une application centrale. Mais le traitement du dossier reste une tâche décentralisée au niveau du service concerné.

Le client reçoit un accusé de réception de sa plainte dans les 3 jours. A tout moment, il peut s'enquérir du suivi de son dossier sur simple appel téléphonique.

En 2009, Sibelga a enregistré quelque 1 849 plaintes écrites, soit 0,5% de moins qu'au cours de l'exercice 2008. Les plaintes sont principalement liées à l'état des trottoirs ou de la voirie ou encore aux factures de consommation et au relevé d'index. Ces deux causes représentent près de 50% des plaintes.

Un peu moins de la moitié provenait de la clientèle résidentielle et près d'une sur cinq émanait des communes. Dans 79,6% des cas, les plaintes ont été clôturées endéans les 30 jours.



Δ



"Notre tâche est de veiller à l'amélioration du fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz et plus particulièrement à la transparence tarifaire des activités régulées. Les réunions de travail avec Sibelga sont empreintes du sceau de la transparence et respectueuses des rôles et des qualités de chacun."

Bernard Lacrosse, Directeur CREG

"Nous présentons au régulateur nos propositions tarifaires et répondons en toute transparence à ses demandes d'informations. Nous justifions les choix de Sibelga, notamment eu égard aux spécificités de nos réseaux urbains."

Marc Verbiest, Responsable du service Etudes tarifaires

De gauche à droite:
L. Coppens (Sibelga), M. Verbiest (Sibelga), P. Navaux (Sibelga),
C. Courcelle (CREG), M. Roobrouck (CREG), M. Quicheron (CREG)

Sibelga Rapport annuel 2009





SIBELGA ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

Comité directeur (au 03.05.2010)

Président

Eric TOMAS

Membres

José ANGELI Monique CASSART

Christian DEREPPE

Sophie DUTORDOIR

Mohammed ERRAZI

(démissionnaire)

Amet GJANAJ*

Pierre MUYLLE

Frédéric NIMAL

André SARENS

Emmanuel VERHEGGHEN

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

Direction (au 03.05.2010)

Directeur général

Luc HUJOEL

Directeur Asset Management

David CARLIEZ

Directeur Gestion Accès

aux Réseaux

Patrick CLAESSENS

Directeur IT

Philippe COLIN

Directeur Communication

Philippe MASSART **Directeur Gestion**

des Réseaux Jean PERBAI

Directeur Human Resources Katelijne VAN OVERWALLE

Directeur Finances

Luc ZABEAU

* Monsieur Mohammed ERRAZI est démissionnaire avec effet au 03 mai 2010. Monsieur Amet GJANAJ a été désigné en vue d'achever le mandat de membre du Comité directeur précédemment détenu par Monsieur Mohammed ERRAZI.

Conseil d'administration (au 03.05.2010)

Président

Eric TOMAS

Premier Vice-Président

Christian DEREPPE

Seconde Vice-Présidente

Sophie DUTORDOIR

Administrateurs

José ANGELI Alain BACK Marc BEYENS

Jenny BURMS

Soâd BEN ABDELKADER

Monique CASSART Jean-Marie CHARELS

Emmanuel DE BOCK

Eliane DE MEULEMEESTER

Olivier DE RIEMAECKER

Dries DELEENHEER Caroline DESIR

Christophe DUPONT Mohamed EL KHATTABI

Mohammed ERRAZI (démissionnaire)

Michel EYLENBOSCH

Luc FRANKIGNOULLE Amet GJANAJ

Nathalie GOBBE * Griet HEYVAERT

Marc JOSZ

Jacques MARTROYE de JOLY

Michaël MARIQUE *

Mounia MEJBAR Fiorenzo MOLINO

Lydia MUTYEBELE NGOI

Pierre MUYLLE Yasmina NEKHOUL Frédéric NIMAL

Bernard NOËL Roland PETIT-JEAN

Alain PIRET (démissionnaire)

Philippe PIVIN

Mahfoudh ROMDHANI

André SARENS

Jean-Paul VAN LAETHEM

Luc VAN NUFFEL

Agnès VANDEN BREMT

Claude VANHEE

Emmanuel VERHEGGHEN

Expert auprès du Président

Christian VIAENE

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2009:

Monsieur Marc BEYENS, Madame Jenny BURMS et Monsieur Marc JOSZ ont été désignés par l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2009 en vue d'achever les mandats de la société associée précédemment détenus par Messieurs Michel LAURENT, Bernard MASSET et Jan VAN DEN BOSSCHE.

Collège des commissaires (au 06.05.2010)

Présidente

Julie BOLLE

Premier Vice-Président

Jacques PUTSEYS

Seconde Vice-Présidente

Karina BINOYE

Commissaires

Véronique ARTUS

Sylvie BOMELE MOLINGO

Christine BOURDEAUX

Didier CHARPENTIER

Vanessa CUEVAS

Martial DEWAELS

Boris DILLIES

Julie FISZMAN

Françoise HERBIET

Mohamed KHEDDOUMI

Gisèle MANDAIL A MALAMBA

Antoine MAZY

Roger NENAIN

Jeanne NYANGA-LUMBALA

Mustafa ÖZTÜRK

Stéphane TELLIER

Marc TRIEST

Thierry UYLENBROECK

Elise VAN der BORST

Josiane WELLEKENS Eric WEYCKMANS

Commissaire-réviseur

Alain SERCKX

Secrétaire

Philippe MASSART

Sibelga Organes de gestion et de contrôle 2009 Sibelga Organes de gestion et de contrôle 2009

^{*} La nomination de l'intéressé(e) sera proposée au cours de l'Assemblée générale du 14 juin 2010.



INFORMATIONS LEGALES ET STATUTAIRES

SIBELGA RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre entreprise pendant son vingt-huitième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2009, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 64 des statuts.

I. Préliminaires

Si Sibelga fait rapport de ses activités pour son vingt-huitième exercice social, il s'agit en réalité du septième exercice social dans sa configuration résultant du regroupement des activités de gestion de réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et du troisième dans un environnement entièrement libéralisé.

 Suite à la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz, l'intercommunale se focalise sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution et son chiffre d'affaires est désormais constitué quasi exclusivement des redevances d'utilisation des réseaux payées par les fournisseurs (Grid Fee).

La clôture de l'activité de vente aux clients captifs de l'intercommunale peut toutefois encore impacter le résultat par l'utilisation ou la reprise des provisions pour risques et charges.

L'intercommunale a pris acte de la décision de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) relative à la détermination d'un boni ou d'un mali résultant des tarifs appliqués par Sibelga pour l'exercice d'exploitation 2008.

35 millions d'euros redevance de voirie aux communes

Sibelga Rapport de gestion 2009 Sibelga Rapport de gestion 2009

Il en résulte un déficit d'exploitation de 5 523 814,68 € qui se ventile de la façon suivante:

- un déficit pour l'activité "électricité" de 5 848 680,05 €;
- un excédent pour l'activité "gaz" de 324 865,37 €. Ces montants font partie des soldes dont l'affectation sera déterminée en 2012 par décision ministérielle sur avis de la CREG. Ceux-ci pourront le cas échéant être récupérés à partir
- CREG. Ceux-ci pourront le cas échéant être récupérés à partir de 2013 dans le cadre de la proposition tarifaire pluriannuelle "2013 2016".
- L'intercommunale a reçu l'approbation de la CREG pour sa proposition tarifaire pluriannuelle "2009-2012" au 1er octobre 2009. Cette approbation tardive a obligé l'intercommunale à maintenir ses tarifs, durant les 9 premiers mois de l'exercice 2009, au niveau des tarifs 2008 non indexés (sauf pour les exceptions traitées explicitement par l'ordonnance bruxelloise telles que les missions de service public et la redevance de voirie pour lesquelles l'indexation est formellement reprise).
- La politique prudente en matière de couverture de risques se traduit par une augmentation globale des provisions pour risques et charges. Cet accroissement est concentré dans la couverture de 3 types de risques:
- "achats d'énergie primaire" pour le marché ex-captif et "allocation-réconciliation" pour le marché libéralisé;
- créances commerciales du gestionnaire de réseaux de distribution;
- créances régulatoires.
- Précisons également que le personnel de l'intercommunale, soit 46 agents, a rejoint la filiale Brussels Network Operations (BNO) au 1^{er} octobre 2009. Cette opération a permis de simplifier la structure et d'apporter plus de cohérence dans l'organisation. Celle-ci a bien entendu eu un impact sur les charges salariales et sociales (voir infra).

II. Rapport annuel visé aux articles 95 et 96 du Code des Sociétés

1. COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIERE FIDELE L'EVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIETE:

Globalement, Sibelga présente pour l'exercice 2009, tous secteurs confondus, un bénéfice de 43 099 120,15 € pour 57 439 922,01 € l'exercice antérieur. Ceci constitue une diminution qui s'explique par l'influence d'éléments exceptionnels tels que des ajustements de provisions couvrant des risques de l'ancienne activité "supply" ainsi que par la diminution du chiffre d'affaires.

Celui-ci est de 307 236 018,42 € pour 313 648 860,20 € pour l'exercice antérieur.

Cette évolution se justifie par l'impact du bonus-malus 2007 qui a influencé le chiffre d'affaires 2008 bien plus que le bonus-malus 2008 par rapport au chiffre d'affaires 2009.

1.1. Activité Electricité

 Pour ce qui concerne l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (Grid Fee) aux fournisseurs de clients libéralisés.

Elle porte sur 609.035 points de fourniture actifs (EAN).

Les quantités distribuées sont de 5 342 042 345 kWh, ce qui correspond à une progression de 1,52%. Celle-ci, avec la progression de 1,28% l'an passé, permet de compenser la diminution de 1,83% constatée l'année auparavant.

Ces quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 185 961 871,36 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 24 402 308,17 €), ce qui constitue une augmentation de 3,68%.

Cette augmentation est influencée par les quantités distribuées mais aussi par un glissement de tarifs haute tension vers la basse tension.

Ces tarifs sont restés bloqués au niveau de 2008 (non indexés) jusqu'à l'approbation de la proposition tarifaire pluriannuelle au 01/10/2009.

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par d'autres produits d'exploitation doit permettre à l'intercommunale de couvrir ses charges.

 Les charges d'exploitation sont globalement stables. Il y a lieu de préciser que celles-ci couvrent tant l'activité "électricité" que "gaz".

Parmi ces charges, relevons les services et biens divers en diminution de 18 782 810,98 €, soit 9,45%. Celles-ci comportent essentiellement la facture de gestion de la filiale BNO dont le montant est stable par rapport à l'exercice précédent. La diminution s'explique par un ralentissement au niveau des projets vu l'incertitude tarifaire qui a plané sur l'exercice écoulé ainsi que par des difficultés d'engagement de personnel qualifié au sein de la filiale BNO.

Les approvisionnements et marchandises sont en augmentation de 4 472 497,79 € soit 14,09%. Notons que les stocks sont en permanence ajustés en fonction de l'activité et de la réalité économique.

Au niveau des charges salariales et sociales de l'intercommunale, la diminution de 2 151 380,05 €, soit 34,87% s'explique par le transfert du personnel de l'intercommunale vers sa filiale BNO au 1er octobre 2009.

L'augmentation des provisions pour risques et charges pour un montant de 11 008 403,28 € a été évoquée dans les préliminaires dans un esprit de prudence.

Enfin, pour ce qui concerne les amortissements, ceux-ci s'élèvent à 42 010 733,96 € contre 37 538 236,17 € (+ 11,91%). Cette augmentation résulte notamment de désaffectations

consécutives à la mise en concordance entre la situation comptable et l'inventaire physique des installations ainsi que d'une part croissante d'amortissements d'installations diverses (taux plus élevés). Notons également que les nouveaux investissements excèdent largement les amortissements.

Ces amortissements ont été établis compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité actifs sur le territoire belge, sans préjudice des dispositions légales relatives à la comptabilité des entreprises. Ceci a eu pour conséquence une augmentation des taux d'amortissement IT et branchements gaz.

- Le résultat d'exploitation s'élève à 31 216 542,23 € contre 31 133 003,22 € en 2008.
- Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève 3 291 482.25 € contre 5 976 863.58 € en 2008.

La politique consiste à rembourser les emprunts en cours (pour lesquels le taux a déjà été renégocié) sans indemnité de remploi et de placer les excédents de liquidités au meilleur taux sans risque. Compte tenu du déficit structurel d'autofinancement ayant un impact négatif sur la trésorerie, le refinancement de l'activité en fin d'année a été réalisé par le biais du programme de billets de trésorerie. Celui-ci est sans impact sur les charges financières au moment de la clôture.

■ Le résultat exceptionnel

Il constitue une charge de 1 890 170,64 € en 2009 par rapport à un produit de 8 425 952,69 € en 2008. Ce résultat, à répartir sur les activités "électricité" et "gaz", est influencé d'une part, par les ajustements de provisions couvrant le risque de non recouvrement de créances de l'ex-supply et d'autre part, par l'imputation des projets 'smart metering' et MIG dans la rubrique "résultats exceptionnels".



Sibelga Rapport de gestion 2009

■ Ainsi le bénéfice de l'activité "électricité" s'élève à 25 879 414,31 € pour 25 147 844,32 € en 2008 par rapport à un chiffre d'affaires de 194 978 711,54 € pour 195 607 111,91 € en 2008.

Ce bénéfice se répartit à raison de 6 953 096,73 € pour le secteur "Chaussée" et de 18 926 317,58 € pour le secteur "Quai".

■ La politique de dividende consiste à octroyer aux communes prises globalement un revenu comprenant la redevance de voirie Sibelga et le dividende Interfin permettant d'assurer un équilibre entre les revenus octroyés à l'issue du présent exercice et les revenus octroyés précédemment. Ceci implique la distribution par Sibelga d'un dividende globalement conforme aux projections budgétaires et tarifaires. Il n'y a pas de proposition de mouvements au niveau des réserves disponibles.

1.2. Résultats de l'activité Gaz

 Pour ce qui concerne l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (Grid Fee) aux fournisseurs de clients libéralisés.

Elle porte sur 413 913 points de fourniture actifs (EAN).

Les quantités distribuées sont de 10 758 571 892 kWh, ce qui correspond à une progression de 2,35%.

Les degrés-jours de l'exercice sont de 2 212 pour 2 213 l'exercice précédent.

Par rapport à la normale saisonnière de 2 415, ils sont en déficit de 8%.

Les quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 106 289 872,61 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 11 049 085,53 €), ce qui constitue un léger tassement.

Celui-ci s'explique par le blocage des tarifs durant les 9 premiers mois de l'exercice qui a entraîné un manque à gagner compensé par la progression des quantités distribuées.

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par les autres produits d'exploitation, doit permettre de couvrir les charges.

- Les commentaires relatifs aux charges d'exploitation sont les mêmes que pour l'activité "électricité".
- Le résultat d'exploitation s'élève à 20 469 879,29 € contre 32 405 396.85 € en 2008.
- Le résultat financier constitue une charge. Celui-ci s'élève à 1 166 021,23 € contre un produit de 1 211 910,32 € en 2008.

Cette évolution résulte du déficit structurel d'autofinancement qui impacte négativement la trésorerie.

■ Le résultat exceptionnel

Les mêmes remarques que pour l'activité "électricité" s'imposent.

Ainsi, le bénéfice de l'activité "gaz" s'élève à 17 219 705,84 € pour 32 405 396,85 € en 2008, par rapport à un chiffre d'affaires de 112 257 295,88 € pour 118 041 748,29 € en 2008.

Ce bénéfice se répartit à raison de 5 177 606,92 € pour le secteur "Chaussée" et de 12 042 098,92 € pour le secteur "Quai".

- La politique de dividende vise à octroyer aux communes prises globalement un revenu au minimum équivalent à l'exercice antérieur compte tenu de la redevance de voirie. La distribution des résultats de l'exercice pour l'activité "gaz" permet de rencontrer cet objectif avec la distribution par Sibelga d'un dividende conforme aux prévisions budgétaires et tarifaires. Il n'y a pas de proposition de mouvements par rapport aux réserves disponibles.
- 2. DONNEES SUR LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

3. INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOP-PEMENT DE LA SOCIETE

Néant.

4. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES EN MATIERE
DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
Néant.

5. INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant.

- 6. LE BILAN FAIT APPARAITRE UNE PERTE REPORTEE OU
 LE COMPTE DE RESULTATS FAIT APPARAITRE PENDANT
 DEUX EXERCICES SUCCESSIFS UNE PERTE DE L'EXERCICE
 Néant.
- 7. TOUTES LES INFORMATIONS QUI DOIVENT Y ETRE
 INSEREES EN VERTU DU PRESENT CODE
 Néant.

8. L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIETE

L'intercommunale disposant encore en cours d'exercice d'excédents de trésorerie a suivi une politique de type "bon père de famille" qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie dont le risque est extrêmement réduit (cotations AAA ou AA).

La trésorerie de l'intercommunale, souffrant d'un déficit structurel d'autofinancement, a été refinancée en fin d'exercice par un programme de billets de trésorerie pour un montant de 20 000 000,00 €. Le but est de consolider périodiquement cette dette à court terme par un mode de financement structurel à long terme.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.

III. Administration et surveillance

NOMINATIONS

Vous aurez à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection:

- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Alain PIRET, démissionnaire; la société associée a désigné Monsieur Michaël MARIQUE pour le remplacer.
- d'une administratrice, appelée à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Mohammed ERRAZI, démissionnaire; la commune de Jette a désigné Madame Nathalie GOBBE pour le remplacer.

DECHARGE

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos Administrateurs, Commissaire-réviseur et Commissaires de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2009

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les soldes de dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2010

Bruxelles, le 3 mai 2010 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Sibelga Rapport de gestion 2009

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 14 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de surveillance et de contrôle relative à l'exercice 2009.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre dernier; nous en avons pointé les différents postes et nous avons constaté leur parfaite concordance avec les livres sociaux; nous avons, par ailleurs, obtenu des administrateurs et des préposés de la société, toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons constaté que la comptabilité et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en viqueur.

Les comptes annuels donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

L'affectation du résultat proposée est conforme aux statuts et aux dispositions légales.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Avant de terminer ce rapport, il nous est agréable d'exprimer à Monsieur A. Serckx, Commissaire-réviseur, toute notre gratitude pour la collaboration qu'il nous a prêtée dans l'accomplissement de notre mission.

> Bruxelles, le 06 mai 2010 LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR

SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2009 DE LA S.C.R.L. SIBELGA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.098.299.605,34 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 43.099.120,15 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- L'exercice 2009 se caractérise comme le troisième exercice de libéralisation complète et il reste des incertitudes sur certains postes comptables, notamment de provisions. L'approche du conseil d'administration dans le traitement de ces comptes a été celle du principe de précaution à un niveau normalement suffisant pour assurer l'absence de pertes exceptionnelles sur les postes concernés au terme de l'exercice suivant.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 04mai 2010.



S.C.P.R.L. Alain SERCKX. Commissaire

Représentée par son gérant Alain Serckx, réviseur d'entreprises.

51



INFORMATIONS LEGALES
ET STATUTAIRES

SIBELGA COMPTES ANNUELS BILAN

ACTIF	
Passif	5
Compte de résultats	5
Affectations et prélèvements	5
Analyse des résultats de l'activité	6

BILAN AU 31 DECEMBRE

ACTIF

		2009	2008
		EUR	EUR
ACT	TIFS IMMOBILISES	805 990 346,42	773 911 087,59
III.	Immobilisations corporelles	801 796 001,72	769 716 983,65
	A. Terrains et constructions	37 719 791,53	29 928 503,91
	B. Installations, machines et outillage	743 319 779,07	717 384 026,97
	C. Mobilier et matériel roulant	20 426 472,23	21 947 940,82
	E. Autres immobillisations corporelles	329 958,89	456 511,95
IV.	Immobilisations financières	4 194 344,70	4 194 103,94
	A. Entreprises liées	4 192 459,58	4 192 459,58
	1. Participations	4 192 459,58	4 192 459,58
	C. Autres immobilisations financières	1 885,12	1 644,36
	1. Actions et parts	288,33	288,33
	2. Créances et cautionnements en numéraire	1 596,79	1 356,03
ACT	TIFS CIRCULANTS	292 309 258,92	301 995 880,87
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	9 070 687,96	9 476 304,28
	A. Stocks	6 920 379,68	7 514 404,82
	1. Approvisionnements	6 920 379,68	7 514 404,82
	B. Commandes en cours d'exécution	2 150 308,28	1 961 899,46
VII.	Créances à un an au plus	93 637 218,97	77 640 306,40
	A. Créances commerciales	83 304 943,25	67 637 576,86
	B. Autres créances	10 332 275,72	10 002 729,54
VIII.	. Placements de trésorerie	11 662 831,84	31 575 004,67
	B. Autres placements	11 662 831,84	31 575 004,67
IX.	Valeurs disponibles	4 887 727,26	3 095 524,72
Χ.	Comptes de régularisation	173 050 792,89	180 208 740,80
TOT	AL DE L'ACTIF	1 098 299 605,34	1 075 906 968,46

COMMENTAIRE DE L'ACTIF

III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières

A.1. Entreprises liées - Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158 400,00 / € 158 400,00), Sibelga Operations (€ 18 800,00 / € 18 800,00) et Brussels Network Operations (€ 4 018 228,00 / € 4 018 228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ - 2 968,42 / € - 2 968,42).

C. Autres immobilisations financières

- Actions et parts
 Souscription d'une part de Laborelec.
- 2. Créances et cautionnements en numéraire Garanties diverses.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

A.1. Stocks - Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

B. Commandes en cours d'exécution

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

VII. Créances à un an au plus

A. Créances commerciales

- Créances relatives à l'activité "Accès & Transit" (€ 45 386 658,01 / € 35 696 870,19).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, locations de radiateurs et divers (€ 26 268 333,76 / € 22 597 349,40).
- Créances pour travaux et divers (€ 8 806 163,49 / € 6 595 744,45).
- Créances douteuses pour consommations électricité et gaz, locations de radiateurs et divers [€ 0,00 / € 6 424,11] et pour travaux [€ 495 358,48 / € 670 256,44].
- Acompte sur acquisition d'immobilisations corporelles (€ 2 000 000,00 / € 2 000 000,00).
- Divers montants restant à régulariser (€ 348 429,51 / € 70 932,27).

B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance du 19/07/2001 [€ 3 530 552,99 / € 3 644 203,10].
- Montants à recevoir de la T.V.A. [€ 5 173 274,93 / € 4 222 138,68] et de l'O.N.S.S. (€ 477 187,35 / € 117 804,73).
- Précomptes divers à récupérer (€ 10 713,63 / € 0,00).
- Régularisation de l'impôt des personnes morales à charge de la société privée associée (€ 64 991,93 / € 1 083 289,52).
- Cotisations fédérales restant à récupérer (€ 204 699,94 / € 0,00).
- Créances pour dégâts occasionnés

au réseau (€ 639 126,13 / € 662 141,92).

55

- Créance vis-à-vis d'Electrabel pour la vente d'énergie "électricité" et "gaz" au profit des clients captifs Sibelga (€ 0,00 / € 41 941,60).
- Cautionnements versés pour travaux (€ 166 920.61 / € 166 920.61).
- Cotisation sur l'énergie (€ 2 585,30 / € 0,00).
- Divers montants restant à récupérer (€ 62 222.91 / € 64 289.38).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès de diverses banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 148 633 968,81 / € 162 278 752,91).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées (€ 632 861,91 / € 145 442,64).
- Charges payées d'avance (€ 133 227,06 / € 24 091,14).
- Produits acquis relatifs essentiellement au bonus-malus CREG (€ 23 650 735,11 / € 17 760 454,11).

PASSIF

		2009 EUR	2008 EUR
CAP	ITAUX PROPRES	676 504 851,41	676 504 851,24
I.	Capital	428 237 826,32	428 237 826,32
	A. Capital souscrit	428 237 826,32	428 237 826,32
II.	Primes d'émission	10 112 499,07	10 112 499,07
III.	Plus-values de réévaluation	35 321 409,00	38 582 037,99
IV.	Réserves	202 833 117,02	199 572 487,86
	A. Réserve légale	201 477,30	201 477,30
	B. Réserves indisponibles	86 070 426,22	82 809 797,06
	2. Autres	86 070 426,22	82 809 797,06
	D. Réserves disponibles	116 561 213,50	116 561 213,50
PRO	VISIONS ET IMPOTS DIFFERES	90 956 214,95	68 764 627,46
VII.	A. Provisions pour risques et charges	90 956 214,95	68 764 627,46
	4. Autres risques et charges	90 956 214,95	68 764 627,46
DET	TES	330 838 538,98	330 637 489,76
VIII	Dettes à plus d'un an	148 022 906,50	166 332 165,98
	A. Dettes financières	24 892 039,31	30 986 421,63
	4. Etablissements de crédit	24 892 039,31	30 986 421,63
	D. Autres dettes	123 130 867,19	135 345 744,35
IX.	Dettes à un an au plus	180 726 325,36	158 798 804,13
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	21 225 973,36	20 485 756,74
	B. Dettes financières	20 000 000,00	
	1. Etablissements de crédit	20 000 000,00	
	C. Dettes commerciales	71 344 277,03	73 552 186,38
	1. Fournisseurs	71 344 277,03	73 552 186,38
	D. Acomptes reçus sur commandes	2 030 044,65	601 307,86
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	85 465,98	1 216 579,63
	1. Impôts	85 465,98	300 822,78
	2. Rémunérations et charges sociales	0,00	915 756,85
	F. Autres dettes	66 040 564,34	62 942 973,52
Χ.	Comptes de régularisation	2 089 307,12	5 506 519,65
TOT	AL DU PASSIF	1 098 299 605,34	1 075 906 968,46

COMMENTAIRE DU PASSIF

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par 16.425.734 parts sociales A.

II. Primes d'émission

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelgaz en Sibelga. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10% de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€ 74 662 749,60 / € 71 402 120,44).
- Réserve "Fonds d'Eclairage Public" secteur Chaussée Electricité
 (€ 11 407 676,62 / € 11 407 676,62).

D. Réserves disponibles

Réserves constituées pour couvrir l'incidence d'éléments défavorables pouvant se présenter et assurer l'autofinancement des investissements.

VII. Provisions et impôts différés

A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges

- Provisions constituées dans le cadre de la clôture des activités "Supply" pour couvrir d'une part, les charges additionnelles liées au recouvrement des créances, d'autre part, le montant des créances irrécouvrables [€ 11 169 848,71 / € 12 610 344,58].
- Provisions constituées pour couvrir le montant de créances irrécouvrables d'activités diverses telles que fraudes et bris de scellés, compteurs oubliés et rest term.
 [€ 19 590 381,47 / € 12 517 105,75].
- Provisions constituées en application de

la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5 327 264,84 / € 5 221 881,39).

- Provision constituée pour couvrir le risque "Réconciliation" pour les exercices 2004 à 2006 (€ 31 639 070,65 / € 32 970 447,37).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites [€ 1 645 341.09 / € 1 807 236.96].
- Provision affectée au projet "Smart Metering" (€ 271 966,91 / € 1 275 515,40).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1 654 543,49 / € 1 654 543,49).
- Provision constituée afin de procéder à l'élimination des transformateurs Askarel se trouvant sur notre réseau (€ 0,00 / € 7 000,00).
- Provision constituée pour couvrir la régularisation de la cotisation énergie sur la consommation d'Eclairage Public (€ 436 269,15 / € 654 115,02).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94 612,50 / € 46 437,50).
- Provision constituée en vue de couvrir le risque régulatoire (€ 19 126 916,14 / € 0,00).

VIII. Dettes à plus d'un an

A.4. Dettes financières

- Etablissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque.

D. Autres dettes

Ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance.

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Montants à rembourser, avant le 31 décembre de l'exercice suivant:

- sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque
- (€ 9 011 096,20 / € 8 110 036,90); - sur la ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés

d'avance [€ 12 214 877,16 / € 12 375 719,84]. B.1. Dettes financières – Etablissements

Billets de trésorerie émis via Dexia Banque.

C.1. Dettes commerciales

- Fournisseurs

de crédit

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats

de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer. 57

D. Acomptes reçus sur commandes

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations [€ 632 861,91 / € 145 442,64] et montants versés par des clients pour travaux à exécuter [€ 1 397 182,74 / € 455 865,22].

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Cette rubrique enregistre:

- la régularisation de la charge fiscale touchant les dividendes de la société associée (€ 70 604,62) € 70 604,62);
- la cotisation fédérale (€ 593,82 / € 385,99);
- le précompte professionnel (€ 14 267,54 / € 229 832,17).
- 2. Rémunérations et charges sociales Jetons de présence restant à payer aux administrateurs et aux commissaires $(\in 0,00 / \in 180 \ 998,99)$ et provisions pour pécules de vacances et primes diverses $(\in 0,00 / \in 734 \ 757,86)$.

F. Autres dettes

Sous cette rubrique figurent:

- les dividendes restant à payer aux associés (€ 43 099 120,15 / € 39 683 030,61);
- les montants restant à rembourser à la clientèle (€ 9 636 663,44 / € 9 484 970,48);
- le solde de la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 9 517 181,48 / € 8 258 002.73):
- le solde du produit du "droit article 26" de l'ordonnance électricité du 19 juillet 2001 restant à payer à l'IBGE (€ 728 587,89 / € 746 116,39);
- la cotisation fédérale et autres surcharges restant à payer (€ 3 332,98 / € 1 564,24);
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 34 445,68 / € 38 746,26);
- le solde du 1er "Fonds Eclairage Public" (€ 3 978,44 / € 3 978,44);
- divers montants restant à payer (€ 3 017 254,28 / € 4 726 564,37).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend:

- les provisions pour dépenses: charges financières et cotisations au Fonds d'Entraide (€ 540 265,39 / € 621 346,92);
- les provisions pour primes URE/URG restant à liquider (€ 1 357 205,44 / € 4 826 972.73):
- divers montants restant à régulariser (€ 191 836,29 / € 58 200,00).

COMPTE DE RESULTATS

		2009 EUR	2008 EUR
I.	Ventes et prestations	347 702 648,50	352 151 746,93
	A. Chiffre d'affaires	307 236 018,42	313 648 860,20
	B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	188 408,82	-378 737,32
	D. Autres produits d'exploitation	40 278 221,26	38 881 624,05
II.	Coût des ventes et des prestations	-297 638 138,34	-297 507 428,44
	A. Approvisionnements et marchandises	42 126 463,62	36 923 228,58
	1. Achats	41 532 438,48	36 488 761,56
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	594 025,14	434 467,02
	B. Services et biens divers	180 047 642,35	198 830 453,33
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions	4 017 840,28	6 169 220,33
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	42 010 733,96	37 538 236,17
	E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	0,00	-1 913 150,62
	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	24 635 631,85	13 627 228,57
	G. Autres charges d'exploitation	4 799 826,28	6 332 212,08
III.	Bénéfice d'exploitation	50 064 510,16	54 644 318,49
IV.	Produits financiers	1 238 346,51	2 944 584,24
	A. Produits des immobilisations financières	8 007,12	10 637,56
	B. Produits des actifs circulants	29 202,12	154 976,14
	C. Autres produits financiers	1 201 137,27	2 778 970,54
٧.	Charges financières	-5 594 234,29	-7 627 706,26
	A. Charges des dettes	5 590 542,60	7 624 633,46
	C. Autres charges financières	3 691,69	3 072,80
VI.	Bénéfice courant avant impôts	45 708 622,38	49 961 196,47
VII.	Produits exceptionnels	3 221 248,15	123 046,07
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	2 444 044,36	
	E. Autres produits exceptionnels	777 203,79	123 046,07
VIII.	Charges exceptionnelles	-5 111 418,79	8 302 906,62
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	0,00	-8 302 906,62
	E. Autres charges exceptionnelles	5 111 418,79	0,00
IX.	Bénéfice de l'exercice avant impôts	43 818 451,74	58 387 149,16
Χ.	Impôts sur le résultat	-719 331,59	-947 227,15
	A. Impôts	719 331,59	947 227,15
XI.	Bénéfice de l'exercice	43 099 120,15	57 439 922,01
XIII.	Bénéfice de l'exercice à affecter	43 099 120,15	57 439 922,01



59

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

		2009 EUR	2008 EUR
A.	Bénéfice à affecter	43 099 120,15	57 439 922,01
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	43 099 120,15	57 439 922,01
C.	Affectations aux capitaux propres	0,00	-17 756 891,40
	3. aux autres réserves	0,00	-17 756 891,40
F.	Bénéfice à distribuer	-43 099 120,15	-39 683 030,61
	1. Rémunération du capital	-43 099 120,15	-39 683 030.61

ANALYSE DES RESULTATS DE L'ACTIVITE

DIVIDENDES A LA SOCIETE PRIVEE



ANALYSE DES RESULTATS DE L'ACTIVITE 2009 2009 2008 2008 Gaz Electricité Gaz Electricité EUR EUR EUR EUR DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE **RESULTATS D'EXPLOITATION** PRODUITS D'EXPLOITATION 186 274 603,01 106 960 744,86 179 741 199.26 115 791 363.22 185 961 871,36 106 289 872,61 179 366 891,77 106 563 955,92 Redevances réseaux GRD Recettes des études 643 638,40 0.00 625 133,00 0,00 -330 906,75 670 872,25 -250 825,51 9 227 407,30 Autres produits FRAIS DE DISTRIBUTION -89 448 960,11 -44 414 238,05 -98 351 478,21 -51 993 937,77 Entretien -14 943 024,26 -10 173 082,33 -15 324 546,89 -8 934 552,80 Services techniques -27 023 402,21 -13 869 974,02 -29 298 498,89 -14 704 708,73 -18 265 443,49 Services généraux (hors pensions) -27 590 042,68 -33 976 699,68 -22 554 487,09 -2 594 910,46 -2 901 188,03 -1 602 641,87 Services à la clientèle et commerciaux 85 621,22 -3 741 367,16 -6 201 390,61 -4 049 382,07 -6 644 334,51 Services logistiques -5 600 591.54 -3 544 426.16 -6 488 620,76 -3 611 086,78 Gestion du système -9 194 547,84 -5 450 412,79 -8 127 117,10 -4 535 771,29 Mesure et comptage -24 402 308,17 -11 049 085,53 -21 358 651,62 -11 059 113,67 Redevances de voirie -580 411,48 Redevances diverses -1 073 396,71 -1 068 011,66 -565 250,90 -13 696 410,50 0,00 -11 256 505,83 0,00 Couvertures des pertes réseaux Travaux pour compte de tiers -1 154 094,95 -88 914,60 -864 783,45 -32 469,16 Frais récupérés et transférés 41 565 136,37 27 710 090,99 33 375 718,52 22 250 479,03 **AMORTISSEMENTS** ET DESAFFECTATIONS (régulé) -25 260 235,81 -18 981 880,42 -23 353 819,87 -16 315 701,24 -10 035 702,43 PENSIONS (capitaux et rentes) -14 175 576,31 -12 773 854,71 -8 134 876,97

	2009	2009	2008	2008
	Electricité	Gaz	Electricité	Gaz
	EUR	EUR	EUR	EUR
DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE				
RESULTATS D'EXPLOITATION				
OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OSP)	-18 247 997,18	-6 155 980,58	-17 547 059,25	-5 221 094,53
Charges	-35 096 480,26	-6 155 980,58	-33 733 800,33	-5 221 094,53
Recettes	16 848 483,08	0,00	16 186 741,08	0,00
ACTIVITES NON REGULEES	-311 271,83	-2 004 030,54	-1 439 879,15	-11 576 301,96
REDUCTIONS DE VALEURS SUR STOCKS ET CREANCES COMMERCIALES	0,00	-211 846,46	0,00	-29 399,45
RESULTATS SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	393 504,57	401 367,18	-406 601,69	439 108,74
BONUS-MALUS CREG	-8 007 523,62	-5 229 683,92	5 264 497,17	9 302 750,55
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	-0,49	141 129,65	-0,33	143 486,26
RESULTATS FINANCIERS				
Intérêts afférents aux emprunts				
auprès de DEXIA	-793 703,94	-755 592,19	-605 272,46	-688 893,37
Intérêts afférents aux opérations				
financières à court terme	-199 473,48	1 404 132,14	-1 905 781,34	4 697 533,09
Intérêts sur capitaux-pensions	-2 321 251,37	-1 719 303,24	-3 635 360,53	-2 695 107,10
Produits et charges divers	22 946,54	-95 257,94	169 550,75	-101 622,30
RESULTATS EXCEPTIONNELS				
Produits et charges divers	-2 043 049,97	-1 367 291,06	0,00	0,00
IMPOTS	-2 595,70	-716 861,16	-8 295,32	-1 325 229,48
BENEFICE DE L'EXERCICE	25 879 414,31	17 219 705,84	25 147 844,32	32 292 077,69
DOTATIONS AUX RESERVES	0,00	0,00	-7 854 216,29	-9 902 675,11
BENEFICE A DISTRIBUER	25 879 414,31	17 219 705,84	17 293 628,03	22 389 402,58
DIVIDENDES A INTERFIN	-18 105 212,04	-12 466 693,51	-12 092 063,02	-16 225 779,68
DIVIDENDES A R.D.E.	-14 738,64	-125 086,37	-19 191,75	-140 238,17
DIVIDENDES AUX COMMUNES ASSOCIEES	-59,95	-41,99	-41,81	-53,84
DIVIDENDES A LA COCIETE DDIVIE	B BEO 100 10	/ / 00 000 00	F 400 004 /F	

-7 759 403,68

-4 627 883,97

-5 182 331,45

-6 023 330,89



ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxx	51 382 157,20
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	8 905 544,59	
Cessions et désaffectations	8171	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	60 287 701,79	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXX	160 188,52
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	0	
Acquises de tiers	8221	0	
Annulées	8231	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	160 188,52	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXX	21 613 841,81
Mutations de l'exercice			
Actées	8271	1 114 256,97	
Reprises	8281	0	
Acquises de tiers	8291	0	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8301	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	22 728 098,78	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[22]	37 719 791,53	

Sibelga Comptes annuels - Annexes 2009

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxx	1 175 055 098,78
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	63 246 352,61	
Cessions et désaffectations	8172	11 692 557,17	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1 226 608 894,22	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXX	85 812 456,40
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	0	
Acquises de tiers	8222	0	
Annulées	8232	2 309 859,26	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	83 502 597,14	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXX	543 483 528,21
Mutations de l'exercice			
Actées	8272	33 486 010,55	
Reprises	8282	0	
Acquises de tiers	8292	0	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8302	10 177 826,47	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	566 791 712,29	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[23]	743 319 779,07	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXX	46 584 311,04
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	5 757 728,36	
Cessions et désaffectations	8173	2 377 425,16	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	49 964 614,24	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXX	C
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	0	
Acquises de tiers	8223	0	
Annulées	8233	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXX	24 636 370,22
Mutations de l'exercice			
Actées	8273	7 160 256,06	
Reprises	8283	0	
Acquises de tiers	8293	0	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8303	2 258 484,27	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	29 538 142,01	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	20 426 472,23	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXX	1 457 002,23
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	123 657,32	
Cessions et désaffectations	8175	329 607,54	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	1 251 052,01	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXX	(
Mutations de l'exercice			
Actées	8215	0	
Acquises de tiers	8225	0	
Annulées	8235	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXX	1 000 490,28
Mutations de l'exercice			
Actées	8275	250 210,38	
Reprises	8285	0	
Acquises de tiers	8295	0	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8305	329 607,54	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	921 093,12	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	329 958,89	



ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES — PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXX	4 195 428,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	0	
Cessions et retraits	8371	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4 195 428,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXX	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8411	0	
Acquises de tiers	8421	0	
Annulées	8431	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8451	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXX	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	0	
Reprises	8481	0	
Acquises de tiers	8491	0	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXX	2 968,42
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	2 968,42	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	4 192 459,58	
ENTREPRISES LIÉES — CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXX	0
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	0	
Remboursements	8591	0	
Réductions de valeur actées	8601	0	
Réductions de valeur reprises	8611	0	
Différences de change (+)/(-)	8621	0	
Autres (+)/(-)	8631	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[281]	0	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	0	

67

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES — PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXX	288,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	0	
Cessions et retraits	8373	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288,33	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXX	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	0	
Acquises de tiers	8423	0	
Annulées	8433	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXX	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	0	
Reprises	8483	0	
Acquises de tiers	8493	0	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXX	0
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	288,33	
AUTRES ENTREPRISES — CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXX	1 356,03
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	240,76	
Remboursements	8593	0	
Réductions de valeur actées	8603	0	
Réductions de valeur reprises	8613	0	
Différences de change (+)/(-)	8623	0	
Autres (+)/(-)	8633	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	1 596,79	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	0	



69

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droit	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annules disponibles				
	directement		par les filiales	Comptes annuels	Code	Capitaux propres	Résultat net	
	Nombre	%	%	arrêtés au	devise	(+) of (-) (en unités)		
1) METRIX 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870.565.793 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	6 336	99	0	31/12/09	EUR	162 458,76	1 749,65	
2) SIBELGA OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870.681.304 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	752	99	0	31/12/09	EUR	16 417,43	1 725,13	
3) BRUSSELS NETWORK OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0881.278.355 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Fixe	98	98	0	31/12/09	EUR	19 361,02	1 973,03	

Sibelga Comptes annuels - Annexes 2009



PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

2) Frais de gestion pour rentes capitalisées liquidées

3) Bonus-malus CREG

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRESORERIE — AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51	0	0
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	0	0
Montant non appelé	8682	0	0
Titres à revenu fixe	52	5 318 889,34	5 214 271,58
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	5 318 889,34	5 214 271,58
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	0	0
Avec une durée résiduelle ou de préavis:			
d'un mois au plus	8686	0	0
de plus d'un mois à un an au plus	8687	0	0
de plus d'un an	8688	0	0
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	6 343 942,50	26 360 733,09
COMPTES DE REGULARISATON			
		Exercice	
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 490/1 DE L'ACTIF SI CELLE—CI REPRESENTE UN MONTANT IMPORTANT.			
1) Frais de gestion pour capitaux pensions liquidés		135 345 744,35	

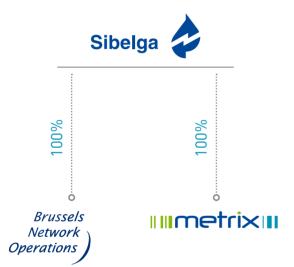
13 288 224,46

23 646 600,00

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXX	428 237 826,3
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	428 237 826,32	
	Codes	Montants	Nombre d'action
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
1) Parts A		428 237 826,32	16 425 73
Actions nominatives	8702	XXX	16 425 73
Actions au porteur	8703	XXX	
	Codes	Montant non appelé	Montant appel non vers
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	0	XX
Capital appelé, non versé	8712	XXX	
Actionnaires redevables de libération			
	Codes	Exercice	
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu	8721	0	
Nombre d'actions correspondantes	8722	0	
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu	8731	0	
Nombre d'actions correspondantes	8732	0	
Engagement d'émission d'actions			
Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	0	
Montant du capital à souscrire	8741	0	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	0	
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	0	
Montant du capital à souscrire	8746	0	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	0	
Capital autorisé non souscrit	8751	0	
Parts non représentatives du capital			
Répartition			
Nombre de parts	8761	90 240	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	90 240	
Ventilation par actionnaire			
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	0	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	0	



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES,
TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE



PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE—CI REPRESENTE UN MONTANT IMPORTANT	
1) Prov. réconciliation 2004-2006	31 639 070,65
2) Prov. créances irrécouvrables et recouvrement	20 582 303,61
3) Prov. Rest-Term	9 681 631,57
4) Prov. selon recommandation C.C.(gaz) 2003/13	5 327 264,84
5) Prov. risque régulatoire	19 126 916,14

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
ENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, N FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
ettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	9 011 096,20
Emprunts subordonnés	8811	(
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	(
Dettes de location-financement et assimilées	8831	(
Etablissements de crédit	8841	9 011 096,20
Autres emprunts	8851	ı
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	12 214 877,1
otal des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	21 225 973,3
ettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	14 076 409,5
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	14 076 409,5
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	46 898 671,8
otal des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	60 975 081,4
ettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	10 815 629,7
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	10 815 629,7
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	76 232 195,3
otal des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	87 047 825,0

Sibelga Comptes annuels - Annexes 2009

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promis sur les actifs de l'entreprise	ses 9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	14 861,3
	450	70 604,6
Dettes fiscales estimées		/ U 004 0
	400	70 004,0
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	9076	70 004,0
		70 004,0
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale Autres dettes salariales et sociales	9076	70 004,0
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	70 004,0

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	0	48
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	34,8	44,1
Nombre effectif d'heures prestées	9088	53 319	69 711
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2 368 026,14	3 419 472,40
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	887 976,45	1 084 484,47
Primes patronales pour assurances extralégales	622	609 306,86	1 495 129,84
Autres frais de personnel	623	130 714,74	135 766,10
Pensions	624	21 816,09	34 367,52
Provisions pour pensions			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	0	C
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	0	C
Reprises	9111	0	(
Sur créances commerciales			
Actées	9112	0	(
Reprises	9113	0	1 913 150,62
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	34 548 958,38	44 986 111,11
Utilisations et reprises	9116	9 913 326,53	31 358 882,54
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	16 164,26	15 250,51
Autres	641/8	4 783 662,02	6 316 961,57
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	0	(
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,1	0,1
Nombre effectif d'heures prestées	9098	184	258
Frais pour l'entreprise	617	2 665,21	3 088,70

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RESULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:			
Subsides en capital	9125	0	0
Subsides en intérêts	9126	0	0
Ventilation des autres produits financiers			
1) Plus-values sur placements		1 186 663,40	2 709 716,51
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501	0	0
Intérêts portés à l'actif	6503	0	0
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	0	0
Reprises	6511	0	0
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	0	0
Provisions à caractère financier			
Constituées	6560	0	0
Utilisées et reprises	6561	0	0
Ventilation des autres charges financières			

	Exercice	
RESULTATS EXCEPTIONNELS		
Ventilation des autres produits exceptionnels		
1) Remboursement cotisation énergie	87 561,14	
2) Projets MIG4 et Smart Metering	689 642,65	
Ventilation des autres charges exceptionnelles		



IMPOTS ET TAXES

	Codes	Exercice	
TS SUR LE RESULTAT			
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	719 331,59	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	784 323,52	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	64 991,93	
Suppléments d'impôts estimés	9137	0	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	0	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	0	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	0	
ncipales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, rimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé			

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice	
Sources de latences fiscales			
Latences actives	9141	0	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	0	
Autres latences actives			
Latences passives	9144	0	
Ventilation des latences passives			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte:			
A l'entreprise (déductibles)	9145	67 309 647,74	67 324 917,13
Par l'entreprise	9146	94 696 371,13	86 378 095,20
Montants retenus à charge de tiers, au titre de:			
Précompte professionnel	9147	1 155 627,77	1 241 895,47
Précompte mobilier	9148	2 801 415,59	5 095 751,49

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT		
PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES		
OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	0
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	0
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	0
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	0
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	0
Montant de l'inscription	9171	0
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	0
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	0
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	0
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques Valeur comptable des immeubles grevés	9162	0
Montant de l'inscription	9172	0
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	0
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	0
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	0
Suretes constituees sur actins raturs - Montant des actins en cause	7202	0
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'EN- TREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS MARCHE A TERME		
	9213	0
MARCHE A TERME	9213 9214	0
MARCHE A TERME Marchandises achetées (à recevoir)		

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

Garanties pluriannuelles données à diverses communes

Garanties données par divers fournisseurs

Garantie suite à la convention entre Electrabel et ex-Interga concernant les charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel affecté antérieurement aux activités de distribution sur le territoire de l'Intercommunale

Engagements de la clientèle pour les appareils en location

Garanties locatives

Valeurs comptables rajustées d'installations reçues en usufruit

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Engagements de pensions envers les administrateurs et commissaires d'anciennes intercommunales

	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE—MEME		
Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées	9220	0
Bases et méthodes de cette estimation		



RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières	[280/1]	4 192 459,58	4 192 459,58
Participations	(280)	4 192 459,58	4 192 459,58
Créances subordonnées	9271	0	C
Autres créances	9281	0	C
Créances sur les entreprises liées	9291	377 250,95	33 880,95
A plus d'un an	9301	0	C
A un an au plus	9311	377 250,95	33 880,95
Placements de trésorerie	9321	0	C
Actions	9331	0	0
Créances	9341	0	0
Dettes	9351	19 371 280,46	16 299 921,99
A plus d'un an	9361	0	0
A un an au plus	9371	19 371 280,46	16 299 921,99
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	0	C
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	0	C
Autres engagements financiers significatifs	9401	0	(
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	5 078,24	7 384,43
Produits des actifs circulants	9431	0	(
Autres produits financiers	9441	0	(
Charges des dettes	9461	0	(
Autres charges financières	9471	0	(
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	0	(
Moins-values réalisées	9491	0	(
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	[282/3]	0	C
Participations	[282]	0	C
Créances subordonnées	9272	0	C
Autres créances	9282	0	C
Créances	9292	1 125 543,61	1 277 633,52
A plus d'un an	9302	0	C
A un an au plus	9312	1 125 543,61	1 277 633,52
Dettes	9352	148 066 986,19	171 542 102,43
A plus d'un an	9362	123 130 867,19	135 345 744,35
A un an au plus	9372	24 936 119,00	36 196 358,08

RELATIONS FINANCIERES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE—CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	0
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	0
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	0
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	384 342,25
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	7 602,84

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	29 404,20
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	0
Missions de conseils fiscaux	95062	0
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	0
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	0
Missions de conseils fiscaux	95082	0
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	0
Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) *

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

En référence à l'article 113 \$2- 2° nous déclarons que la SCRL INTERFIN détenant 70% des parts matérielles du capital social de Sibelga consolide par la méthode d'intégration globale les éléments relatifs à notre intercommunale dans ses comptes consolidés.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INTERFIN SRCL

BE 0222.944.897 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *:

INTERFIN SRCL

BE 0222.944.897 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique

L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidées.

Il **ne s'agit pas** d'information données pour l'ensemble le plus grand:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus *

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 326

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	31,9	2,9	34,8 (ETP)	44,1 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	49 448	3 871	53 319 (T)	69 711 (T)
Frais de personnel	102	3 805 736,44	212 103,84	4 017 840,28 (T)	6 169 220,33 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXX	xxx	0 (T)	0 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total er équivalents temps pleir
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	0	0	C
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	0	0	C
Contrat à durée déterminée	111	0	0	C
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	C
Contrat de remplacement	113	0	0	C
Par sexe				
Hommes	120	0	0	C
Femmes	121	0	0	C
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	0	0	C
Employés	134	0	0	C
Ouvriers	132	0	0	C
Autres	133	0	0	С

83

^{*} Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	0
Nombre d'heures effectivement prestées	151	184	0
Frais pour l'entreprise	152	2 665,21	0



	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	0	0	0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	0	0	0
Contrat à durée déterminée	211	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0
Contrat de remplacement	213	0	0	0

SORTIES

JOK 1125				
	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	43	5	45,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	42	5	44,9
Contrat à durée déterminée	311	1	0	1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0
Contrat de remplacement	313	0	0	0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	0	0	0
Prépension	341	0	0	0
Licenciement	342	0	0	0
Autre motif	343	43	5	45,9
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	0	0	0



RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE						
	Codes	Hommes	Codes	Femmes		
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur						
Nombre de travailleurs concernés	5801	6	5811	5		
Nombre d'heures de formation suivies	5802	32	5812	40		
Coût net pour l'entreprise	5803	4 544,00	5813	5 075,00		
dont coût brut directement lié aux formations	58031	4 544,00	58131	5 075,00		
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0	58132	(
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	(
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur						
Nombre de travailleurs concernés	5821	0	5831	(
Nombre d'heures de formation suivies	5822	0	5832	(
Coût net pour l'entreprise	5823	0	5833	(
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur						
Nombre de travailleurs concernés	5841	0	5851	(
Nombre d'heures de formation suivies	5842	0	5852	(
Coût net pour l'entreprise	5843	0	5853	(

REGLES D'EVALUATION

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier de contrôle auquel les entreprises de notre secteur sont soumises, le Ministère des Affaires Economiques nous a autorisés, en vertu de l'article 15 de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert:

- → du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- → de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
 → des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

La valeur des immobilisations corporelles constituant le réseau de distribution de l'intercommunale (installations techniques: terrains, bâtiments et équipements) est égale à la valeur comptable réévaluée en conformité avec la dérogation aux prescriptions de l'article 34 de l'A.R. du 8 octobre 1976 tel que modifié par l'article 29 de l'A.R. du 12 septembre 1983,

le 22 novembre 1985. Valeur comptable

C'est la valeur d'acquisition diminuée des interventions de la clientèle et des amortissements actés tels que définis ci-après.

obtenue du Ministère des Affaires Economiques

Réévaluation

La valeur comptable est réévaluée selon les mêmes règles que celles appliquées pour la détermination de la base d'amortissement.

Amortissements

Les modalités d'amortissement sont définies à l'article 61 des statuts.

Les taux d'amortissement linéaire sont de:

- → 0% sur les terrains repris sous la rubrique III A
 → 2% sur les constructions reprises sous
- la rubrique III A

 → 2% sur les câbles basse et moyenne tensions
- repris sous la rubrique III B ightarrow 2% sur les canalisations basse et moyenne
- pressions reprises sous la rubrique III B → 10% sur les compteurs "Automatic Meter
- Reading " repris sous la rubrique III B > 10% sur les installations de cogénération
- reprises sous la rubrique III B → 3% sur les autres immobilisations reprises
- sous la rubrique III B

 → 20% sur le matériel roulant repris sous la rubrique III C
- → 33,33% sur le matériel informatique repris sous la rubrique III C
- → 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III C
- → 20% sur les radiateurs donnés en location repris sous la rubrique III E

La base arrêtée au 31 décembre est celle qui figure dans les livres à cette date, réduite toutefois de la valeur des installations démolies durant l'exercice et représentée dès lors par:

a) la valeur d'acquisition diminuée:

- → des interventions de la clientèle;
- → des installations totalement amorties.
 b) la réévaluation des installations techniques,
 par application des articles 11 et 60 des statuts,
 aux valeurs reprises sous a) qui sont affectées
 d'un coefficient "k-1" où k est égal à:

Secteurs "Chaussée gaz", "Quai électricité", "Quai gaz":

pour les apports à la constitution: 0,5 + 0,5 (la/Ir) pour les installations nouvelles: 0,5 + 0,5 (la/Ir)

Secteur "Chaussée électricité":

pour les apports à la constitution: 0,2 + 0,8 (la/lr) pour les installations nouvelles:

 $\frac{0.2 + 0.8 (la/lr)}{0.2 + 0.8 (li/lr)}$

0,5 + 0,5 (li/lr)

0ù:

- → la est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'amortissement;
- → li est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'investissement;
- → Ir est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'apport à la constitution (secteurs Chaussée: 1981; secteurs Quai: 1986).

La dernière valeur de l'index des prix de gros publiée officiellement se rapporte au mois de décembre 1988. En attendant la publication d'un nouvel indice global, la première valeur provisoire publiée de l'indice des prix à la production industrielle remplacera l'indice des prix de gros dans le calcul du coefficient de rajustement. Il y sera multiplié par le coefficient de conversion entre les deux index, égal à:

8.18 = G décembre 1988 / IPPI décembre 1988

A dater du 1er janvier 2002, l'indice des prix à la production industrielle à base 1980 = 100 a été remplacé par l'indice des prix à la production à base 2000 = 100. Le coefficient de raccord est de 1,506. Pour toutes les immobilisations corporelles de l'intercommunale, le rajustement de la base d'amortissement et celui de la valeur comptable ne peuvent conduire à une valeur inférieure respectivement à la valeur d'apport ou d'acquisition - interventions déduites - et à la différence entre cette même valeur d'apport ou d'acquisition et les amortissements calculés sur celle-ci.

La dotation d'amortissement ainsi définie est portée à la rubrique II D des charges d'exploitation; elle a comme contrepartie:

- → les immobilisations corporelles, pour le montant de la dotation qui correspond aux valeurs reprises sous le point a);
- → les réserves indisponibles (rubrique IV B du passif) pour le montant de la dotation qui porte sur la réévaluation reprise sous le point b).

Démolitions

Installations techniques:

La valeur comptable réévaluée est prise en charge sous déduction des récupérations et la plus-value passive est transférée en réserves indisponibles

Autres immobilisations:

La valeur comptable est prise en charge sous déduction des récupérations.

2. STOCKS

Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré.

Il est proposé de compléter cette règle en fonction du contrôle d'inventaire effectué une fois l'an au moins.

Les articles non mouvementés durant une période excédant 12 mois sont soumis à un examen systématique:

- → s'ils sont non utilisables, ils seront rebutés
- → s'ils sont utilisables mais que la quantité stockée excède 5 ans de consommation, ils subiront une réduction de valeur de minimum 50%.

Dans les autres cas, les articles conservent leur valeur d'origine.

3. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale. Elles comprennent notamment les montants à recevoir de la clientèle et des communes pour fournitures d'énergie et travaux divers. Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues.

Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (Autres charges d'exploitation II/G); lorsqu'une partie en est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (Autres produits d'exploitation I/D).

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration.

5. DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

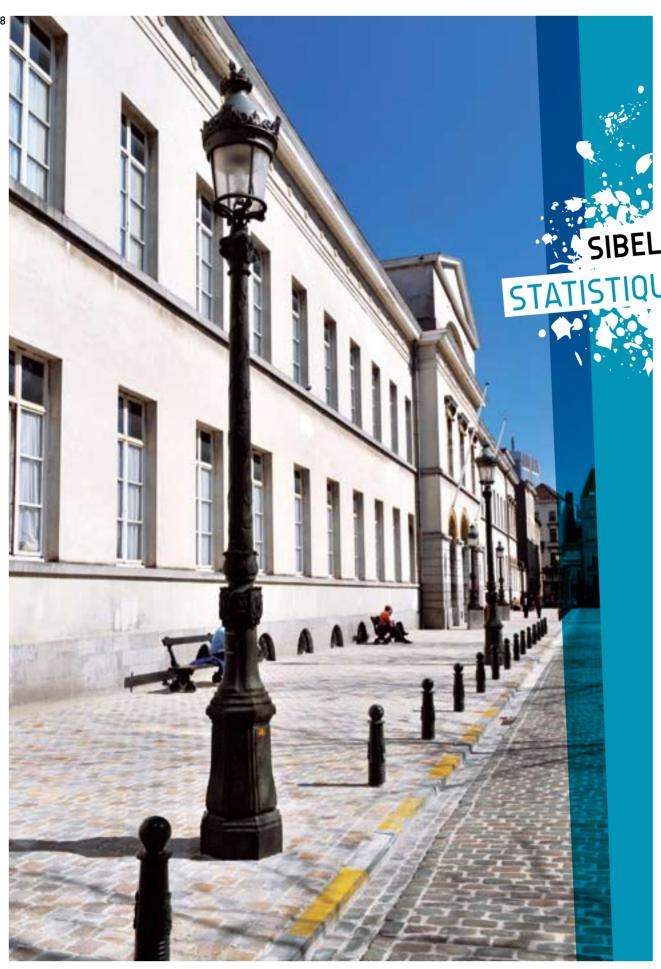
6. COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice de son personnel antérieurement affecté aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est, en application du principe de la concordance périodique entre les produits et les charges, étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.



Sibelga Comptes annuels - Annexes 2009



ELECTRICITE

Points de fourniture

	2009	2008	2007
Nombre de points de fourniture	674 500	669 324	663 505
- Points de fourniture inactifs	65 260	66 773	66 203
- Points de fourniture actifs	609 240	602 551	597 302
Actifs haute tension	2 935	3 046	3 076
Actifs basse tension	606 305	599 505	594 226

	2009
Nombre de points de fourniture par commune - Haute Tension (HT) + Basse Tension (BT)	
Anderlecht	58 814
Auderghem	18 373
Berchem-Sainte-Agathe	11 924
Bruxelles	110 615
Etterbeek	31 073
Evere	20 171
Forest	30 815
Ganshoren	13 288
Ixelles	60 217
Jette	26 991
Koekelberg	11 099
Molenbeek-Saint-Jean	45 595
Saint-Gilles	34 477
Saint-Josse-ten-Noode	14 562
Schaerbeek	68 666
Uccle	48 275
Watermael-Boitsfort	13 583
Woluwe-Saint-Lambert	32 879
Woluwe-Saint-Pierre	23 083
TOTAL	674 500

Electricité transportée

	2009	2008	2007
Electricité transportée * (MWh)	5 342 042	5 261 799	5 195 325
Haute tension	2 758 796	2 761 071	2 757 269
Basse tension	2 583 246	2 500 728	2 438 056
Electricité injectée ** (MWh)	5 434 110	5 475 797	5 434 693
Taux de perte (%)	3,03%	3,03%	3,03%

^{*} Quantité d'électricité transportée sur les réseaux de distribution et facturée aux fournisseurs.

^{**} Quantité d'électricité mesurée à l'entrée du réseau et énergie produite et injectée sur le réseau.

	2009
Electricité transportée par commune (MWh)	
Anderlecht	453 824
Auderghem	122 511
Berchem-Sainte-Agathe	66 932
Bruxelles	1 755 466
Etterbeek	199 456
Evere	243 273
Forest	158 324
Ganshoren	52 020
Ixelles	371 271
Jette	130 577
Koekelberg	50 301
Molenbeek-Saint-Jean	214 695
Saint-Gilles	197 581
Saint-Josse-ten-Noode	214 356
Schaerbeek	363 807
Uccle	285 261
Watermael-Boitsfort	98 915
Woluwe-Saint-Lambert	240 165
Woluwe-Saint-Pierre	123 307
TOTAL	5 342 042

Facturation (en euros)

	2009	2008	2007
Grid Fee *	185 961 871,36	179 366 891,77	159 375 790,19

^{*} Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux électriques de distribution.

Infrastructure des réseaux

	2009	2008	2007
Nombre de compteurs	676 215	671 727	666 696
- Haute tension	8 569	9 511	9 645
- Basse tension	667 646	662 216	657 051
Nombre de raccordements	211.001 *	207 307 *	207 444 *
Nombre de cabines HT "réseau"	3 152	3 152	3 196
Nombre de cabines HT "client"	2 861	2 874	2 947
Nombre de cabines de répartition et cabines de dispersion	92	92	93
Nombre de points de fourniture (interface avec Elia)	51	49	49

91

Longueur des réseaux

	2009	2008	2007
Longueur des réseaux (km)	6 306,4	6 299,8	6 281
- Haute tension (100% souterrain)	2 302,6	2 313,9	2 331
- Basse tension	4 003,8	3 985,9	3 950
Souterrain	3 989,4	3 971,5	3 935
Aérien	14,4	14,4	15

Longueur des réseaux par commune (en mètres)

	Basse tension total	Haute tension souterrain
Anderlecht	348 326	206 932
Auderghem	139 016	69 527
Berchem-Sainte-Agathe	76 253	41 108
Bruxelles	694 086	631 059
Etterbeek	127 650	72 563
Evere	121 640	81 868
Forest	147 932	95 626
Ganshoren	71 407	31 017
Ixelles	414 195	187 079
Jette	138 723	56 832
Koekelberg	45 609	19 099
Molenbeek-Saint-Jean	252 680	112 050
Saint-Gilles	160 802	55 662
Saint-Josse-ten-Noode	58 275	59 308
Schaerbeek	314 621	135 251
Uccle	397 823	204 684
Watermael-Boitsfort	117 396	58 251
Woluwe-Saint-Lambert	166 569	103 165
Woluwe-Saint-Pierre	210 874	81 508
TOTAL *	4 003 876	2 302 589

^{*} dont 99,7% souterrain en BT et 100% souterrain en HT.

^{*} Nombre de raccordements BT avec et sans compteur. Augmentation 2009, imputable à la comptabilisation de +/- 2 400 raccordements sans compteurs des infrastructures du télédistributeur 'Numéricable'.

Fiabilité des réseaux électriques

	2009	2008	2007
	957,5 MW	950,784 MW	943,4 MW
Pointe annuelle pour la Région de Bruxelles-Capitale	Mercredi 7 janvier	mardi 9 décembre	mardi 15 janvier
Indisponibilité de l'approvisionnement en électricité			
1. Nombre d'interventions basse tension	8 397	8 510	9 443
Nombre total d'interventions client (ne concernant qu'un seul client)	5 892	6 066	6 928
Nombre total d'interventions planifiées et non planifiées	2 505	2 444	2 515
Durée moyenne de l'indisponibilité basse tension *	0:16:27	0:16:32	0:19:48
Durée moyenne de rétablissement basse tension **	2:30:53	2:45:55	2:49:51
2. Nombre d'incidents haute tension			
Sibelga (avec et sans coupure client)	206	201	219
Définition: Un incident est une coupure de plus de 3 minutes qui affecte en tout ou en partie le réseau électrique haute tension.			
3. Durée moyenne de l'indisponibilité haute tension			
Sibelga	0:20:25	0:18:32	0:15:55
Définition: l'indisponibilité représente la durée moyenne de coupure annuelle à laquelle tout client risque d'être soumis.			
La fréquence de défauts par 100 km de câble (haute tension)	7	6,8	6,1

^{*} Représente le temps annuel moyen d'interruption d'un utilisateur du réseau

GAZ

Points de fourniture

	2009	2008	2007
Nombre de points de fourniture	491 360	487 974	483 508
- Points de fourniture inactifs	77 341	78 256	77 343
- Points de fourniture actifs	414 019	409 718 *	406 165
Actifs moyenne pression	1 626	1 582 *	-
Actifs basse pression	412 393	408 136 *	-

^{*} Données après migration vers NNAM.

	2009
Nombre de points de fourniture par commune - Moyenne Pression (MP) + Basse Pression (BP)	
Anderlecht	46 780
Auderghem	13 336
Berchem-Sainte-Agathe	8 781
Bruxelles	75 201
Etterbeek	22 280
Evere	13 686
Forest	23 201
Ganshoren	9 986
Ixelles	42 629
Jette	20 092
Koekelberg	8 085
Molenbeek-Saint-Jean	33 253
Saint-Gilles	26 198
Saint-Josse-ten-Noode	12 167
Schaerbeek	57 387
Uccle	33 022
Watermael-Boitsfort	9 506
Woluwe-Saint-Lambert	20 216
Woluwe-Saint-Pierre	15 554
TOTAL	491 360

Gaz transporté

	2009	2008	2007
Gaz transporté * (MWh)	10 758 572	10 511 433	9 908 699
Moyenne pression	2 162 875	2 154 267	2 412 854
Basse pression	8 595 697	8 357 166	7 495 845
Gaz injecté ** (MWh)	10 858 622	10 765 756	10 415 630

93

^{**} Représente la durée moyenne des interruptions

^{*} Quantité de gaz transporté sur les réseaux de distribution et facturé aux fournisseurs.
** Quantité de gaz mesuré à l'entrée du réseau.

Gaz transporté par commune (MWh)	2009
Anderlecht	954 062
Auderghem	319 573
Berchem-Sainte-Agathe	167 836
Bruxelles	2 469 595
Etterbeek	435 303
Evere	295 005
Forest	507 256
Ganshoren	170 044
Ixelles	848 080
Jette	377 679
Koekelberg	109 540
Molenbeek-Saint-Jean	478 858
Saint-Gilles	414 646
Saint-Josse-ten-Noode	256 436
Schaerbeek	885 686
Uccle	870 960
Watermael-Boitsfort	280 523
Woluwe-Saint-Lambert	505 652
Woluwe-Saint-Pierre	411 838
TOTAL	10 758 572

Facturation (en euros)

	2009	2008	2007
Grid Fee *	106 289 872,61	106 563 955,92	94 895 892,18

^{*} Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux gaziers de distribution.

Infrastructure des réseaux

	2009	2008	2007
Nombre de compteurs	488 969	485 540	481 602
Nombre de raccordements	186 629	186 336	186 151
- Moyenne pression	2 765	2 756	2 745
Raccordements MP "réseau"	436	435	433
Raccordements MP "clients"	2 329	2 321	2 312
- Basse pression	183 864	183 580	183 406
Nombre de cabines "réseau"	436	435	433
Nombre de lignes de détente "clients"	1 740	1 731	1 723
Nombre de stations de réception (interface avec Fluxys)	7	7	7
Nombre de déversoirs	8	8	8

Longueur des réseaux

	2009	2008	2007
Longueur des canalisations (km)	2 852,4	2 841,3	2 826,1
- Canalisations moyenne pression	602,5	600,2	596,7
- Canalisations basse pression	2 249,9	2 241,1	2 229,4

Longueur des réseaux par commune (en mètres)

	Canalisations moyenne pression	Canalisations basse pression
Anderlecht	75 279	204 701
Auderghem	19 708	98 149
Berchem-Sainte-Agathe	13 977	51 834
Bruxelles	159 306	347 669
Etterbeek	16 077	82 041
Evere	22 120	68 746
Forest	27 187	91 104
Ganshoren	10 068	41 493
Ixelles	28 004	148 443
Jette	16 711	84 648
Koekelberg	5 659	26 985
Molenbeek-Saint-Jean	30 769	120 966
Saint-Gilles	11 481	74 837
Saint-Josse-ten-Noode	5 232	33 737
Schaerbeek	28 793	174 382
Uccle	50 556	255 482
Watermael-Boitsfort	19 941	83 376
Woluwe-Saint-Lambert	37 057	113 645
Woluwe-Saint-Pierre	24 621	147 745
TOTAL	602 546	2 249 983

Sécurité des réseaux gaziers

2009	2008	2007
4 559	4 665	4 761
113	128	81
2	5	5
	4 559	4 559 4 665

ECLAIRAGE PUBLIC

	2009	2008	2007
Nombre de luminaires sur les voiries communales	72 237	67 586 *	66 535 *
Nombre de nouveaux luminaires	4 151	3 939	3 959
Puissance électrique installée (en kW)	13 514	13 492,312	13 433
Consommation totale de l'EP (en kWh)**	56.047.338	57 573 242	57 324 805
Nombre de dépannages	9 562	8 618	8 939
Nombre de lampes remplacées suite à dépannage	4 318	3 311	4 372
Nombre de lampes remplacées en entretien systématique	26 957	20 419	24 997
Longueur des voiries communales desservies (en km)	1 553,4	1 553,4	1 550

^{*} Sauf Ixelles qui a encore géré son éclairage public jusqu'à février 2009.

^{**} Entièrement à charge de Sibelga

	2009
Nombre de luminaires par commune	
Anderlecht	6 188
Auderghem	2 095
Berchem-Sainte-Agathe	1 691
Bruxelles	16 630
Etterbeek	2 001
Evere	3 311
Forest	1 935
Ganshoren	1 455
Ixelles	3 702
Jette	3 082
Koekelberg	650
Molenbeek-Saint-Jean	3 416
Saint-Gilles	2 913
Saint-Josse-ten-Noode	1 561
Schaerbeek	5 403
Uccle	5 779
Watermael-Boitsfort	2 478
Woluwe-Saint-Lambert	4 196
Woluwe-Saint-Pierre	3 751
TOTAL	72 237

UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Audits énergétiques de bâtiments communaux

	2009 *	2008
Audits Relighting (éclairage intérieur)	15 bâtiments pour un montant total de 30 860 €	13 bâtiments pour un montant total de 46 206 €
Audits HVAC (Heating, Ventilation and Air Conditionning)	31 bâtiments pour un montant total de 75 252 €	5 bâtiments pour un montant total de 11 040 €
Primes aux investissements "Relighting"	71 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 657 266,1 €	41 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 401 484,29 €
Primes aux investissements "HVAC"	72 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 567 974,51 €	72 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 758 831,77 €

97

Logements collectifs *

	2009			2008
	Nombre	Montant total (en euros)	Nombre	Montant total (en euros)
CHAUFFAGE				
Chauffage	104	151 038,00	58	339 450,69
Régulation et isolations tuyauteries	30	10 595,00	12	6 613,57
Divers	2	0,00	2	8 241,23
ISOLATION				
Isolation	94	96 504,00	37	151 049,86
Ventilation mécanique	4	4 280,00	2	58 311,45
ETUDES				
Etudes et audit	27	38 822,00	11	26 604,65
EQUIPEMENTS SOLAIRES (dont chauffe-eau solaire)	36	29 837,00	4	44 505,40
DIVERS	6	120,00	-	-
TOTAL	303	331 196,00	126	634 776,85

^{*} Primes traitées et payées entre le 01/01/2009 et le 31/03/2010

^{*} Chiffres 2009 provisoires

Primes au secteur résidentiel *

		2009		2008
	Nombre	Montant total (en euros)	Nombre	Montant total (en euros)
CHAUFFAGE				
Chauffage	4 423	1 184 809,00	2 057	824 821,00
Régulation thermique	2 049	100 375,00	1 770	266 821,85
Chauffe-eau instantané	112	10 600,00	60	12 000,00
Pompe à chaleur	3	2 500,00	4	20 000,00
Ventilation mécanique avec récupération de chaleur	80	192 017,00	31	81 191,98
ISOLATION				
Sols et murs	425	474 550,00	170	201 471,49
Toit et toiture verte	908	876 671,00	448	574 704,36
Vitrage	5 237	1 412 659,00	4 251	1 609 960,93
Protection solaire	721	224 064,00	631	193 872,51
ELECTROMENAGER				
Electroménager - froid	4 551	537 472,00	3 240	481 364,18
Electroménager - sèche-linge	1 895	251 103,00	1 395	208 893,49
EQUIPEMENTS SOLAIRES				
Chauffe-eau solaire	291	856 655,00	221	731 660,78
Photovoltaïque	2 271	7 466 424,00	230	1 449 656,54
AUDITS	143	49 660,30	52	20 030,72
DIVERS	68	20 620,00	11	27 925,37
TOTAL	23 177	13 660 179,30	14 571	6 704 375,20

^{*} Primes traitées et payées entre le 01/01/2009 et le 31/03/2010

Primes au secteur professionnel *

		2009		2008
	Nombre	Montant total (en euros)	Nombre	Montant total (en euros)
Chauffage et régulation thermique	79	64 151,00	63	226 083,21
Relighting et variateur de fréquence	26	18 387,00	6	96 374,44
Audits et études de faisabilité	14	75 540,00	21	89 638,50
Comptabilité énergétique	19	20 436,00	3	17 443,65
Isolations	158	260 010,00	69	482 581,76
Divers	171	472 926,00	23	179 179,65
TOTAL	467	911 450,00	185	1 091 301,21

^{*} Primes traitées et payées entre le 01/01/2009 et le 31/03/2010

Cogénération

Installation	Date de mise en service	Puissance électrique	Puissance thermique	Nombre de	Production nette	d'électricité (kWh)
	en service	(kW)	(kW)	moteurs	2009	2008
Abattoirs Anderlecht	1999	534	732	1	668 700	910 390
Aeropolis	1999	574	695	1	733 440	911 650
Pacheco	1999	510	708	1	1 649 024	1 801 736
Quai des Usines	2000	5 168	3 350	2	14 949 549	14 408 358
Arts et Métiers	2000	606	723	1	1 831 335	1 640 597
Villas de Ganshoren	2000	606	723	1	2 293 230	2 519 610
Centre Monnaie	2000	606	723	1	1 332 163	1 548 970
Vlaams Parlement	2003	341	476	1	865 472	927 472
Brugmann	2002	2 954	3 670	2	10 425 331	8 186 942
ULB Solbosch	2002	3 033	4 068	3	13 113 085	12 877 228
AZ-VUB	2002	3 062	3 888	2	14 654 957	17 989 390
Esseghem I	2006	139	207	1	334 267	522 168
Esseghem II	2006	139	207	1	563 564	611 593
Quai des Usines (C5) *	2009	139	207	1	120 643	-
TOTAL		18 411	20 377	20	63 534 760	64 856 104

99

Certificats verts

	2009	2008	2007
Nombre de certificats verts (Brugel)	22 347	22 354	17 499
- Economie CO ₂ * (tonnes)	5 631	5 680	4 442
- Economie gaz naturel (kWhi)	25 948 292	26 173 000	20 468 000
- Economie gaz naturel Nm³	2 792 962	2 817 149	2 203 087

^{*} Calculée sur base des certificats verts + turbine de détente cogénération "Quai des Usines".

MESURES SOCIALES

	2009	2008
Nombre de points de fourniture protégés		
- électricité	1 926	728
- gaz	1 665	628
Nombre de limiteurs de puissance actifs au 31/12	13 145	13 540
Nombre de limiteurs de puissance placés ou remplacés	12 966	14 769
- protégés	1 300	519
- non protégés	11 666	14 250
Nombre de limiteurs enlevés	10 430	10 763

^{*} Mise en service 01/11/2009

RELEVES D'INDEX DE CONSOMMATION

	Nombre d'index à relever	Nombre d'index relevés *	Nombre d'index par les U.R. **
Relevés annuels	1 245 323	1.057.095 (84,9%)	100.266 (8%)
Relevés mensuels (cumulés 2009)	456 098	438.287 (96,1%)	0
TOTAL	1 701 421	1.495.382 (87%)	100.266 (5,9%)

^{*} Index relevés par les releveurs de Metrix, non compris les index communiqués par les utilisateurs de réseau.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif du groupe Sibelga (y compris filiales BNO et Metrix)

		2009		2008
	TOTAL	%	TOTAL	%
Personnel actif au 31.12.2009 (exprimé en FTE *)	1 016,30	100	1 008,27	100
Personnel actif au 31.12.2009 (exprimé en HC **)	1 026,00	100	1020	100
Selon le sexe (personnel actif, exprimé en HC)				
Hommes	763,00	74,37	768	75,3
Femmes	263,00	25,63	252	24,7
Selon la fonction (personnel actif, exprimé HC)				
Cadres	123,00	11,99	105	10,2
Employés	903,00	88,01	915	89,8
Selon l'âge (personnel actif, exprimé en HC)				
< 25 ans	106,00	10,33	97	9,6
de 25 à 34 ans	286,00	27,88	290	28,5
de 35 à 44 ans	314,00	30,61	312	30,5
de 45 à 54 ans	216,00	21,05	220	21,5
2 55 ans	104,00	10,14	101	9,9

^{*} FTE = Full Time Equivalent (ratio de travail pris en compte).

LEXIQUE

Electricité

 $kWh \rightarrow kilowattheure$

unité de consommation d'énergie

GWh → *gigawattheure* 1 million de kWh

TWh → térawattheure

1 milliard de kWh

 $W \rightarrow watt$

unité de puissance électrique

 $\mathbf{kW} \to \mathit{kilowatt}$

1 000 W

MW → megawatt 1 million de W

 $GW \rightarrow gigawatt$

1 milliard de W

 $V \rightarrow volt$

unité de la tension électrique

kV → *kilovolt* 1 000 V

A → ampère

unité d'intensité du courant électrique

kVA → *kilovoltampère* unité de puissance apparente

MVA → mégavoltampère

BT → basse tension

1 millier de kVA

(230 et 400 V)

HT → haute tension (36 à 220 kV)

Gaz

kWh → *kilowattheure*

unité de consommation d'énergie

101

GWh → *gigawattheure* 1 million de kWh

TWh → *térawattheure*

1 milliard de kWh

bar

unité de mesure de pression

 $\mathbf{BP} \to \mathit{basse\ pression}$

(← 100 mbar)

 $\mathbf{MP} \to moyenne\ pression$

 $(\rightarrow 100 \text{ mbar})$

Divers

BRUXELLES ENVIRONNNEMENT

→ Administration de l'Environnement et de l'Energie de la Région de Bruxelles-Capitale (ex - IBGE)

BRUGEL

→ Commission de régulation pour le gaz et l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale

CREG

→ Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz Régulateur fédéral du marché de l'énergie

GRD

→ Gestionnaire des Réseaux de Distribution

GRT

→ Gestionnaire des Réseaux de Transport

EAN

ightarrow European Article Numbering

BN0

→ Brussels Network Operations

^{**} Index communiqués par les utilisateurs de réseau (via téléphone, via le site internet,...)

^{**} HC = Head Count (nombre de personnes employées indépendamment du ratio de travail).

GLOSSAIRE

Marché libéralisé

Adresse de fourniture

Adresse au niveau de la voirie où peuvent être situés un ou plusieurs points de fourniture.

Point de fourniture ou d'accès

Définit le/les compteurs d'une énergie alimentant un utilisateur de réseau.

Code EAN (European Article Numbering)

Numéro d'identification unique d'un point de fourniture (ou d'accès) sur le marché européen de l'énergie.

Compteur

Appareil de comptage de la consommation d'électricité ou de gaz naturel.

Raccordement ou branchement

Ensemble des installations électriques ou gazières y compris le compteur reliant l'installation du client au réseau de distribution.

Fournisseur

Entreprise qui vend du gaz ou de l'électricité à des clients finaux en empruntant les réseaux de transport et de distribution.

New Network Access Management (NNAM)

Le département Gestion Accès aux réseaux (Network Access Management) forme le lien avec les différents acteurs du marché libéralisé. Il a mis en place, en 2007 un vaste projet, appelé NNAM, visant à assurer l'indépendance informatique de Sibelga dans le cadre de ce nouveau marché.

Clientèle protégée

Les consommateurs résidentiels d'électricité et/ou de gaz naturel en difficulté de paiement de factures d'énergie peuvent être reconnus comme "clients protégés". Sibelga devient alors leur fournisseur et leur assure au départ une livraison limitée.

Divers

Projet Atlas

Nouvelle application cartographique associée à une grande base de données de toutes les infrastructures de réseaux.

Smart metering

Appareillage électronique composé d'une unité métrologique de mesures de grandeurs physiques, d'une unité programmable de traitement et de stockage de l'information. L'utilisation de cette technologie avancée permet de déterminer de manière plus détaillée et plus fréquente la consommation énergétique d'un point de fourniture.

Mixe

Nouvel outil informatique de gestion et d'organisation du relevé des compteurs, en service depuis février 2009.

UMIG

Utilities Message Implementation Guide.

Incident fluide

Jargon interne désignant des accidents relatifs au fluide électrique ou au fluide gaz.

Cogénération

Production combinée de chaleur et d'électricité.

Accueil clientèle:

Rue des Poissonniers 13 1000 Bruxelles Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30

et le vendredi de 8h à 15h45

Contacts:

Service clientèle: 02 549 41 00

Odeur gaz: 02 274 40 44

Pannes d'électricité (24h/24)

et pannes éclairage public: 02 274 40 66

Siège social:

Sibelga s.c.r.l. Quai des Usines 16 1000 Bruxelles RPM/TVA: BE (0) 222.869.673

Colophon:

La réalisation de ce rapport annuel a été coordonnée par le Département Communication.

Rédaction du rapport d'activités:

Marc Magain

Design et photos:

www.imageplus.be

Impression:

www.bietlot.be

Editeur responsable:

Philippe Massart Quai des Usines 16 1000 Bruxelles

